

# le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## Le portrait du Journal du Palais

### Les vignes au féminin

En plus d'être une viticultrice appliquée dans le domaine familial installé à Morey-Saint-Denis aux côtés de son frère Romain, Virginie Taupenot contribue à améliorer la place des femmes dans le milieu tout en se positionnant comme une ambassadrice de la Bourgogne et de ses vins. *Page 24*

### Et l'OAH devint AuxR\_Logis

Enclenché il y a près de deux ans, le rapprochement entre l'office public de l'habitat (OPH) auxerrois et le groupe francilien Polylogis a officiellement été entériné le 1er janvier dernier, donnant naissance à une nouvelle entreprise sociale de l'habitat (ESH). *Page 6*

### Déchets : le défi du Grand Sénonais

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) ambitionne d'accueillir les déchets d'une bonne partie du département de l'Yonne à travers un projet colossal d'Usine de Valorisation Energétique (UVE). *Page 6*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 14

## Meilleurs Vœux

POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE

leJournalduPalais  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# 2026

## Jean Castex en première ligne



Avec ses 3.000 km de lignes, 330 M€ investis pour la modernisation des infrastructures et 3.208 agents déployés, SNCF

réseau est un des acteurs majeurs de l'activité en BFC : de quoi motiver un des premiers déplacements en région du PDG

du groupe SNCF, Jean Castex, qui a pris ses fonctions le 3 novembre dernier. Un groupe qui doit concilier rentabilité et aménagement

du territoire alors que son hégémonie est désormais chahutée par la concurrence.

*Page 3*

## L'école Cheval se réinvente dans les murs de la CCI

Lundi 6 janvier, la CCI Saône-Doubs a annoncé la réouverture du Cours Hôtelier de Besançon, dit École Cheval, pour la rentrée 2026. En difficulté, l'institution centenaire de formation de l'hôtellerie de luxe a été rachetée à la barre du tribunal par la CCI en 2024. Pour le président de la CCI Saône-Doubs, Jean-Luc Quivogne, il y avait dans la pérennisation de la présence à Besançon d'une prestigieuse école hôtelière un enjeu de territoire.

«Quand, en septembre 2023, j'ai appris que le Cours Hôtelier de Besançon avait demandé son placement en liquidation, j'ai été peiné, puis doublément attristé quand a commencé à circuler le nom de repreneur parisien. Car cette école est née à Besançon, elle fait partie de notre patrimoine. Son rayonnement, ses savoir-faire reconnus à l'international se devaient d'être maintenus sur notre territoire».

*Page 4*



CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES



Votre maison sur-mesure en toute confiance !

03 80 53 96 96





## Forêts et vignes portent le marché du foncier rural

En 2024, le foncier rural régional affiche une santé insolente avec une valeur globale de 1,71 Md € (+18 %). Le nombre de transactions recule de 4 % (22.298 ventes), mais la surface totale échangée progresse de 5 % pour atteindre 58.784 ha. Cette croissance est portée par deux moteurs principaux : la forêt, qui représente désormais 30 % des surfaces vendues (+ 238 % en valeur dans l'Yonne), et la côte viticole de Côte-d'Or (17 % de la valeur régionale). Le marché agricole reste le plus vaste en volume (59 % des surfaces), les maisons à la campagne captent 44 % des investissements. Malgré ces hausses, la région conserve les terres et près les moins chers de France.

**Voilà un an que cette Auxerroise d'adoption a investi le secteur de l'immobilier. Et elle a vu les choses en grand en lançant quatre marques distinctes portant quatre projets différents.**



## Laura Déon : une vision de l'immobilier à 180 degrés

**Auxerre** À 38 ans, Laura Déon a déjà vécu plusieurs vies. « J'ai été photographe à Toucy pendant sept ans, puis chef de projet dans la communication et chargée d'innovation, confie-t-elle. Ce qui relie tout ça, le relationnel ». L'an dernier, après 18 mois de reconversion professionnelle en tant que négociatrice dans l'immobilier, la mère de famille s'est jetée dans le grand bain et a créé son propre groupe, domicilié chez elle. Il est composé de deux marques de transactions immobilières : « Les Jolies Lieux » proposent des biens coup de cœur sur l'Auxerrois ; « Gustave » - en hommage au père de la Dame de fer - propose à la vente et à la location des biens industriels et commerciaux. Une troisième marque appelée « Lieux Prestigieux » était à l'origine dédiée à la vente de biens immobiliers, mais le projet a pivoté vers le développement d'une solution PropTech (la mise en œuvre d'outils numériques au service de l'immobilier). Enfin, le « Programme VillUP » s'intéresse lui à la redynamisation des petites villes. « J'ai ressenti le besoin d'avoir une vision

à 180° du marché, lance l'intéressée. Finalement, ça se rejoind beaucoup parce que mon client qui a une usine, c'est aussi mon client qui va vouloir s'acheter un joli bien parce que c'est un chef d'entreprise ». Cette année, Laura espère recruter ses premiers collaborateurs « Aujourd'hui j'ai des apporteurs d'affaires, mais le rôle d'un entrepreneur c'est de créer de l'emploi. En 2026 j'entends ainsi déléguer afin de déployer au mieux ces quatre projets. »

### VILLUP : REVITALISER LES PETITES VILLES

Des quatre projets portés par Laura Déon, « Programme VillUP » est celui qui lui tient le plus à cœur. « C'est un peu l'aboutissement d'une grande passion pour nos territoires », précise-t-elle. Si l'objectif du « Programme VillUP » est simple, l'équation à résoudre pour y venir reste complexe : Comment redynamiser ces petites villes qui n'arrivent plus à se relever, celles où le patrimoine tombe en décrépitude, où les entreprises et les commerces ferment les uns après les autres et où le chômage augmente inexorablement. C'est de ce constat amer que ce programme est né. Ce dispositif

consiste à démarcher des investisseurs, avec le soutien des municipalités, pour racheter et rénover un certain nombre de biens (locaux commerciaux, friches industrielles et logements...) sur une zone ciblée. « Il faut s'appuyer sur ces trois piliers pour redresser ces territoires : l'économique pour recréer de l'emploi, la lutte contre la vacance commerciale et la réhabilitation des appartements vétustes qui ne peuvent plus être loués, lance Laura Déon. Mon rôle est d'aller chercher des investisseurs et de faire du Programme VillUP une tendance d'investissement ». Pour l'heure, le dispositif est en phase de test pour cinq ans dans une petite ville bourguignonne. La première transaction a été le rachat d'une friche industrielle. « L'ambition est d'aller chercher 10 M€ d'investissements qui seront injectés dans les années à venir. Nous en sommes à 4 M€ aujourd'hui ». Laura Déon a déposé un dossier à la Banque des territoires pour que le « Programme VillUP » soit reconnu comme solution innovante dans la redynamisation des territoires.

Léo Agopian

## Le marché de l'électricité bouge

La fin de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) remplacé depuis le 1er janvier 2026 par le Versement nucléaire universel, la régulation du prix de l'électricité nucléaire en France suscite des inquiétudes quant à l'impact pour les factures des ménages. Roland Lescure, ministre de l'Économie, a annoncé dans ce cadre le samedi 3 janvier une baisse d'environ 5% du prix de l'abonnement de tous les contrats de fourniture d'électricité à partir du 1er février 2026. Concrètement, cette évolution repose sur une réduction de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Cette contribution, intégrée à la part fixe de la facture, participe notamment au financement de certains dispositifs liés aux réseaux d'électricité.

## Immobilier : c'est la reprise

Le bilan annuel présenté par les Notaires de France fin 2025 confirme une reprise du secteur immobilier. Avec 921.000 transactions enregistrées à la fin septembre sur les douze derniers mois, le volume de ventes bondit de 11 % sur un an, des niveaux d'activité comparables à ceux de l'été 2017 ou du début d'année 2024. Sur le front des prix, la tendance reste à la modération malgré un retour de la demande. Les premières projections pour le début de l'année 2026 dessinent une orientation haussière plus généralisée. Les notaires anticipent une augmentation annuelle proche de 2 % pour les appartements, tant en province qu'en Île-de-France. Du côté des maisons, la reprise s'annonce plus marquée en région parisienne avec une hausse attendue de 2,1 %, contre environ 1 % sur le reste du territoire.

## Ils bougent.

**HANDIRECT A UNE NOUVELLE DIRECTRICE À DIJON.** Handirect, entreprise adaptée qui conjugue performance et impact social depuis plus de trois décennies, confie la direction de son agence de Dijon à Isabelle Redureau, avec l'ambition de renforcer la présence locale de l'agence et diversifier ses services.

Après une immersion au sein de l'agence Handirect Paris La Défense, Isabelle Redureau prend les rênes de l'antenne dijonnaise avec une volonté affirmée : mettre en lumière la richesse des métiers proposés par Handirect au-delà du routage, activité historique connue des entreprises locales.

« Mon objectif est de valoriser la diversité et la technicité de nos prestations, qui répondent aux exigences croissantes de qualité et de fiabilité de nos clients : gestion administrative externalisée, dématérialisation, saisie structurée de données, contrôle qualité, tests logiciels automatisés, ou encore interventions sur site. Handirect Dijon s'affirme comme un partenaire de proximité, engagé et réactif, au service des professionnels, des collectivités et des associations », souligne Isabelle Redureau.

Handirect, fondée par Nathalie et Christophe Gerrier, repose sur une philosophie forte : allier performance économique et impact social, en favorisant l'emploi durable des personnes en situation de handicap. À la différence de nombreuses structures du secteur adapté, Handirect s'est construit en dehors du champ médico-social, avec une approche résolument entrepreneuriale.

S'impliqueurs

**le Journal du Palais**  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**COMMUNIQUEZ EN B to B**  
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guibert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



# À LA UNE

# Jean Castex en première ligne

**Côte-d'Or. Avec ses 3.000 km de lignes, 330 M€ investis pour la modernisation des infrastructures et 3.208 agents déployés, SNCF Réseau est un des acteurs majeurs de l'activité en BFC : de quoi motiver un des premiers déplacements en région du PDG du groupe SNCF, Jean Castex, qui a pris ses fonctions le 3 novembre dernier. Un groupe qui doit concilier rentabilité et aménagement du territoire alors que son hégémonie est désormais chahutée par la concurrence.**



**J**ean Castex, ancien Premier ministre et désormais PDG de la SNCF, s'est rendu le 7 janvier à Venarey-lès-Laumes dans l'établissement industriel réseau Bourgogne du groupe SNCF pour une réunion d'information aux côtés du préfet de région Paul Mourier, du président du conseil régional Jérôme Durain et de Maxime Chattard, directeur régional BFC de SNCF Réseau. Au menu : les chantiers sur la ligne historique PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) mais aussi certains enjeux locaux, telle la réouverture de la desserte de l'aéroport de Roissy. Pragmatique, le nouveau PDG du groupe historique de transport n'a pas caché les mutations nécessaires dans un contexte de fin de monopole de l'exploitation des lignes.

## ACTEUR MAJEUR

Le choix de la région BFC pour l'un des premiers déplacements de Jean Castex en région n'a rien d'anodin : le groupe SNCF, par le biais de sa filiale SNCF Réseau, est l'un des opérateurs les plus importants du dynamisme de la BFC, tant par l'ampleur des infrastructures (plus de 3.000 km de lignes, des centaines d'ouvrages d'art) que par celle des investissements : 330 M€ mobilisés en 2025 pour la modernisation du réseau ; 2 Mds € sur la période 2025-2030 programmés et pas loin de 196.000 trains en circulation l'année dernière (+4% vs 2024). « Le ferroviaire en région est quelque chose d'essentiel, et fait de la Bourgogne Franche-Comté une plaque tournante à l'échelle non seulement française, mais européenne », s'est ainsi félicité Paul Mourier, tout en pointant les enjeux auquel le groupe SNCF doit faire face, non seulement à l'échelle nationale (ouverture à la concurrence) mais aussi régionale, on pense notamment au maintien des dessertes fines. Ce réseau secondaire est indispensable à l'activité, rappelle le préfet : « Le fret ferroviaire est une chose absolument essentielle dans notre région, certes rurale et agricole mais également industrielle, avec des majors, a insisté le préfet. Il faudra trouver les moyens de maintenir, et ce sont souvent de petites lignes, peut-être en revoyant certaines clefs de financement ». N'oublions pas le dynamisme de la filière ferroviaire, particulièrement mobilisée dans

notre région ; ce dont atteste le cluster Mecateam, au Creusot.

## CONCURRENCE : UN ENJEU NATIONAL ET LOCAL

Concernant l'ouverture à la concurrence, il convient de distinguer les métiers du groupe et les parties du réseau que ces derniers occupent : fret, lignes à grande vitesse non subventionnées, lignes régionales en délégation de service public. Concernant ces dernières, la région BFC les a scindées en quatre lots ; un premier lot appelé Bourgogne Ouest-Nivernais (liaisons nord-sud entre Dijon et Mâcon et entre Cosne et Moulins (03), ainsi que les liaisons est-ouest entre Chagny et Nevers, entre Montchanin et Paray-le-Monial et entre Lyon et Moulins) a été remporté par SNCF Voyageurs, seul candidat en lice. Le lot PLM (axe Paris-Dijon-Lyon, mise en service en 2030) devrait attirer beaucoup plus d'opérateurs ; il est à ce titre emblématique du moment critique auquel le groupe SNCF doit faire face, reconnaît Jean Castex qui parle de « choc important pour une entreprise jusque-là en situation de monopole ». Car l'open access (ou service librement organisé, c'est-à-dire la mise en concurrence, depuis 2020, des lignes à grande vitesse où circulent les TGV et certaines lignes longues distances à vitesse classique) a un impact bien au-delà de leur emprise : leur vitalité permet en effet au groupe de financer le maintien des dessertes territoriales déficitaires. Mathématiquement, si ces dessertes rentables devaient passer aux mains de concurrents, le maintien de ce



Jean Castex parmi les agents de l'établissement industriel réseau Bourgogne à Venarey-Lès-Laumes, le 7 janvier. Crédit : JDP.

service public que l'on demande au groupe SNCF sera rendu difficile, voire impossible dans certains cas, même avec l'aide des conseils régionaux soumis aux restrictions budgétaires que l'on sait... avec les conséquences que l'on devine localement. Laurence Porte, maire de Montbard, l'a parfaitement illustré en remerciant la SNCF dont la présence a permis au groupe Legrand de conforter sa présence en investissant 22 M€ sur son usine montbardoise. Une happy end industrielle qui doit beaucoup à l'accessibilité de son site, à une heure de Paris par le TGV, qui démontre la nécessité de maintenir le groupe SNCF en tant

qu'aménageur majeur du territoire. Un groupe détenu à 100% par l'État français, qui doit donc « en responsabilité » pour reprendre une formule chère à Jean Castex lorsqu'il

était à Matignon, lui assurer des reins solides dans un marché de plus en plus disputé.

Emmanuelle de Jesus

## Un enjeu politique

La conférence de financement « Ambition France Transports », conduite à l'initiative du Ministère des transports et présidée par Dominique Bussereau, dont l'objet était de redessiner le modèle de financement des infrastructures de transports, a rendu ses conclusions le 9 juillet 2025. À l'issue, une nouvelle mission a été confiée à François Philizot, ancien préfet et actuel président du conseil d'orientation de l'observatoire des territoires afin « d'actualiser les clefs de lecture du réseau des petites lignes, leur positionnement actuel dans l'offre ferroviaire, de leur potentiel au regard des axes de développement de cette offre, et de la capacité à inventer un modèle économique de moyens, par exemple par le recours à des solutions de type train léger ou train très léger, peut-on lire sur le site du ministère des transports, dont l'objectif était de se doter, d'ici la fin de l'année, d'une vision actualisée du partage des responsabilités en matière de gestion des petites lignes afin de se donner collectivement les moyens de renforcer la vitalité des territoires qu'elles traversent et d'y développer une mobilité adaptée à leurs enjeux ». Le communiqué est daté du 8 septembre 2025 et on n'imaginait pas, alors, que 2026 débuterait sans budget mais avec une loi spéciale qui embue toute visibilité. Le ministère planche également sur une loi-cadre dont le ministre Philippe Tabarot a esquisonné les contours devant le Sénat en novembre dernier. Concernant le ferroviaire, il a évoqué « le renforcement des capacités de SNCF Réseau pour assurer la régénération et la modernisation du réseau, notamment par l'inscription d'un effort de 4,5 Mds € à compter de 2028, contre 3 Mds € aujourd'hui : cette somme ne nous permet pas de régénérer notre réseau, qui continue de vieillir. C'est non pas un choix politique, mais une obligation », a asséné le ministre.

## Desserte de Roissy : « Pas demain la veille »

■ Annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027 par François Rebsamen lorsqu'il était ministre de l'Aménagement du territoire alors que Jean-Pierre Farandou (aujourd'hui ministre du Travail) présidait le groupe SNCF, la réouverture de la desserte TGV entre Dijon et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle n'est visiblement plus sur les rails. À une question de Laurence Porte, maire de Montbard, qui en rappelait l'importance pour l'activité économique, Jean Castex a été très clair : le mécanisme de

compensation (pour schématiser : les lignes rentables financent les dessertes moins compétitives) étant menacé par la mise en concurrence : « la part de la SNCF va se réduire, les recettes également et ce n'est pas demain la veille que l'on fera ce que l'ancien maire de Dijon me demande ». Ce qui relativise la promesse faite le lendemain 8 janvier à François Rebsamen d'étudier le dossier, apparemment enrichi de nouvelles pièces, « avec beaucoup d'attention ».

E. de J.

# ENTREPRISES

## L'école Cheval se réinvente dans les murs de la CCI

**Doubs.** Lundi 6 janvier, la CCI Saône-Doubs a annoncé la réouverture du Cours Hôtelier de Besançon, dit École Cheval, pour la rentrée 2026. En difficulté, l'institution centenaire de formation de l'hôtellerie de luxe a été rachetée à la barre du tribunal par la CCI en 2024.

**P**our le président de la CCI Saône-Doubs, Jean-Luc Quivogne, il y avait dans la pérennisation de la présence à Besançon d'une prestigieuse école hôtelière un enjeu de territoire. « Quand, en septembre 2023, j'ai appris que le Cours Hôtelier de Besançon, en difficulté ces dernières années, avait demandé son placement en liquidation judiciaire plutôt que d'essayer de trouver des solutions pour s'en sortir, j'ai été peiné, puis doublement attristé quand a commencé à circuler le nom de repreneur parisien. Car cette école centenaire est née à Besançon, elle fait partie de notre patrimoine. Son rayonnement, ses savoir-faire reconnus à l'international se devaient d'être maintenus sur notre territoire ». C'est ainsi que, le 2 mai 2024, la CCI Saône-Doubs a vu son offre d'acquisition acceptée par le tribunal judiciaire de Besançon, qui a autorisé la cession à son profit des actifs dépendant de la liquidation de l'association Cours Hôtelier de Besançon, établissement connu également sous le nom d'École Cheval en référence à l'une de ses plus emblématiques directrices, Denise Cheval, qui a officié dans ses murs de 1963 à 1989, formant plus de 1.300 élèves.

### ENTRE HÉRITAGE ET NÉCESSAIRES ÉVOLUTIONS

L'objectif de la chambre de commerce est clair : conserver l'ADN de l'école, axé sur le haut de gamme, tout en évitant que ce fleuron bisontin ne quitte la région. La chambre consulaire va alors partir à la reconquête de la certification professionnelle du titre de gouvernante autrefois détenu par le Cours Hôtelier mais perdu en juin 2024. « L'ensemble des formations proposées par la CCI Saône-Doubs est reconnu par l'État ; il ne pouvait donc en être autrement pour ce titre », défend Jean-Luc Quivogne. La pérennisation de la certification constituait pour nous une priorité absolue. C'est pourquoi, depuis près d'un an, un important travail pédagogique a été mené en étroite collaboration avec des professionnels du secteur, afin d'obtenir le renouvellement du titre auprès de France Compétences, organisme chargé de la régulation et de la reconnaissance des certifications professionnelles. Et c'est en novembre, que nous avons reçu un avis favorable à



Caroline Astier, directrice de la CCI Saône-Doubs, Jean-Luc Quivogne, président de la CCI Saône-Doubs, Françoise Sanchez, directrice de l'École Cheval Excellence Hôtelière et Victoria Garnier, chargée de communication et marketing à la CCI Saône-Doubs. Crédit : JDP

l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du titre de gouvernante d'hôtel ». La CCI Saône-Doubs est aujourd'hui l'unique organisme certificateur de ce titre. Baptisée l'École Cheval Excellence Hôtelière, la nouvelle structure qui prendra ses quartiers dans les locaux de la CCI (le bâtiment historique du centre-ville étant la propriété de la ville), intègre d'ailleurs dans son nouveau logo un ruban, ornement caractéristique de l'ancien Cours Hôtelier, symbolisant ce lien entre héritage et modernité. Le changement majeur de cette reprise réside dans le modèle économique. « Historiquement, les frais annuels de scolarité s'élevaient à 12.000 €, ce qui représentait un frein pour de nombreuses familles », précise Jean-Luc Quivogne. Nous basculons désormais vers le statut de l'apprentissage, ce qui permet à des jeunes d'avoir une formation gratuite et même rémunérée. C'est une vraie chance pour tous ces jeunes dont les parents n'auraient pas eu les moyens de financer un tel cursus ». C'est aussi

pour la CCI un moyen d'assurer la pérennité économique du projet : le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'Opcopro (opérateur de compétences) de la branche professionnelle concernée, ici c'est l'AKTO. En la matière, la CCI Saône-Doubs s'appuie sur l'expérience de son école des métiers du commerce et de la vente, Iméa. « Il s'agit d'un service de la CCI Saône-Doubs rattaché au CFA ISA, institut supérieur d'apprentissage des CCI de Franche-Comté », précise Caroline Astier, directrice de la CCI Saône-Doubs. Côté équipe pédagogique : « Comme pour l'Iméa, elle sera composée de consultants rémunérés en honoraires et non de salariés comme c'était le cas pour le Cours Hôtelier », complète Françoise Sanchez, directrice du pôle formation et compétences RH, de la CCI Saône-Doubs, directrice de l'Iméa et de l'École Cheval Excellence hôtelière. Cette formation s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans, titulaires d'un diplôme de niveau 3 (Bac, CAP, brevet de technicien, brevet professionnel...) ou jus-

tifiant de trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur, et leur permet d'obtenir un titre de niveau 4 reconnu par l'État. Partie intégrante de la CCI, l'école bénéficiera de salles de cours modernes, d'un espace pédagogique dédié et de deux résidences étudiantes à proximité immédiate. Le contenu pédagogique a été « rafraîchi » pour répondre aux besoins actuels du marché, notamment l'hôtellerie de luxe (palaces) qui peine à recruter. Le nouveau cursus intègre ainsi les enjeux de la RSE (gestion des déchets, choix des fournisseurs), l'hyper-personnalisation du service client, le savoir-être et la gestion des conflits, une attente cruciale des recruteurs du secteur.

### APPRENTISSAGE ET GARANTIE D'EMPLOI

La formation sera découpée en trois blocs de compétences : réaliser et contrôler l'entretien d'une suite et des parties communes, gérer un service des étages et assurer l'interface avec la clientèle. Entre 450 et 500 heures de cours seront dispensées, le

reste du temps s'effectuera en entreprise. Cela correspond à un ratio de « 70 % de temps en entreprise et 30 % en formation », détaille Françoise Sanchez. La première promotion est attendue pour septembre, avec un effectif espéré de 25 élèves, « mais nous pourrons aller jusqu'à 50 en dédoublant les classes si la demande est là, nous avons la place », assure le président de la CCI. Avec des débouchés garantis dans des établissements prestigieux comme ceux du groupe LVMH, l'école mise sur une employabilité maximale. « C'était un prérequis au projet de rachat. Cela n'aurait eu aucun sens de créer une formation s'il n'y avait pas eu cette garantie de l'emploi derrière », affirme Jean-Luc Quivogne, insistant sur le fait que chaque diplômé aura un poste à la clé.

Les candidats potentiels peuvent postuler dès à présent et sur l'ensemble du territoire national, via le formulaire de contact en ligne de l'école : [egeh.fr](http://egeh.fr)

Frédéric Chevalier

**Côte-d'Or.** L'ambassadeur de France au Togo était à Dijon dans le cadre de DiploNation, dispositif destiné à faire connaître les missions et les métiers du ministère des Affaires étrangères.

## « La diplomatie est le service public de la France à l'international »

**D**u 12 au 18 janvier, l'ambassadeur de France au Togo - pays d'Afrique de l'Ouest de presque 57.000 km<sup>2</sup> et 9 millions d'habitants, étiré entre le Ghana et le Bénin -, déambulait au milieu des machines-outils de l'entreprise Vernet Behringer à Dijon : voilà l'image peu banale offerte par le diplomate Augustin Favreau à l'occasion de son passage en Côte-d'Or dans le cadre de DiploNation. Ce dispositif du ministère des Affaires étrangères vise à faire connaître les métiers du Quai d'Orsay au-delà de la diplomatie inter-État et notamment vis-à-vis des régions. Cette « diplomatie des territoires » est « une partie très importante de notre job », affirme Augustin Favreau. *On a souvent tendance à penser que la diplomatie ne concerne que les relations d'État à État, les chancelleries, la paix, la sécurité... cette visite sert aussi à expliquer à quoi sert une ambassade et notamment dans les régions. Je me suis porté volontaire parce que je crois beaucoup à ça : la diplomatie, c'est le service public de la France à l'international. Notre idée c'est d'être un bon service public, notamment pour les entreprises.*

Dans un pays comme le Togo, premier port en eau profonde



Pascal Denis (à gauche), président de Vernet Behringer et Augustin Favreau, ambassadeur de France au Togo dans les locaux du fabricant de machines-outils.

À droite : Vernet Behringer a des clients dans une cinquantaine de pays et affiche un CA de 40 M€. « Nous sommes dans les cinq mondiaux de la machine-outil », affirme Pascal Denis. Crédit : JDP.

d'Afrique de l'Ouest (le secteur maritime et portuaire représente quasiment les 2/3 du PIB qui s'élève à 9 Mds €), où l'activité économique est incarnée par la présence de la Chine, de l'Inde, de la Turquie ou Israël, l'enjeu d'avenir est celui de « la transformation », explique Augustin Favreau. C'est-à-dire passer d'une économie de la matière première à une économie industrielle et agricole de la transformation ». Notre pays a donc incontestablement des atouts à faire valoir, mais la présence française dans cet État, ancienne colonie qui a acquis son indépendance totale en 1960, est encore timide comparé au dynamisme français en Côte-d'Ivoire ou au Bénin ; le

Togo, moins visible que ses voisins, est donc riche d'opportunités à faire connaître aux entreprises françaises.

### MARCHÉ PORTEUR MÉCONNNU

Du côté de Vernet Behringer, on approuve : le spécialiste de la machine-outil (ses clients : des charpentiers métalliques, des fabricants de pylônes ou encore des concepteurs d'équipements spéciaux), travaille avec une cinquantaine de pays, mais reconnaît son président Pascal Denis, l'Afrique de l'Ouest un marché qui nécessiterait d'être davantage travaillé : « On a quelques machines à Abidjan. Et par le fait qu'un certain nombre de mes clients français commencent à se proje-

ter en Afrique subsaharienne, mes machines y arrivent par filialisation. C'est évidemment un marché sur lequel il faut qu'on prenne pied ou qu'on reprenne pied ». Reconnaissante parmi les cinq meilleurs mondiaux pour la qualité de ses machines, l'entreprise a particulièrement éveillé l'intérêt d'Augustin Favreau quant à son expertise dans le secteur de la fabrication des pylônes électriques, alors que l'acheminement de l'énergie est un enjeu structurant au Togo. Si le pays accueille un jour des éléments usinés par une machine dijonnaise, ce sera peut-être au « service public de la France à l'international » qu'il le devra...

Emmanuelle de Jesus

**Yonne.** Jeudi 15 janvier, le salon CryptoXR ouvrira ses portes à Auxerrexpo pour une 4<sup>e</sup> édition.

## « Ce sont des outils qui vont entrer dans la vie de tous les jours »

**Auxerre** Blockchain, IA, stablecoin et cryptomonnaies, voici quelques mots qui seront sans doute prononcés des milliers de fois. Pendant quatre jours, Auxerre sera à nouveau l'épicentre du monde de la Crypto à l'occasion de la quatrième édition du salon CryptoXR, un an après avoir expérimenté le paiement en bitcoin dans les commerces auxerrois. Plus de 10.000 visiteurs sont attendus pour s'informer, écouter et débattre de ces thématiques dans les 6.000 m<sup>2</sup> d'Auxerrexpo. Un événement aux allures de niche, de repaire pour les professionnels du secteur mais qui tend la main au plus grand nombre. « C'est un événement orienté tout public, confie Maxime Chéry, l'organisateur du salon. L'idée est d'avoir des stands qui repré-

sentent l'ensemble de ces thématiques, que chacun puisse trouver un use case (cas d'utilisation ou besoin métier) en rapport avec son activité », argumente Maxime Chéry, convaincu et passionné par ces sujets.

### « L'ARGENT MAGIQUE N'EXISTE PAS »

Alors que des influenceurs et des personnalités politiques telles que... Donald Trump sont soupçonnées d'arnaques aux cryptos auprès de leurs communautés, Maxime Chéry assure que son événement se tient à distance de toutes ses dérives qui jouent sur une méconnaissance du secteur. « L'argent magique n'existe pas dans la crypto comme dans toute activité, gagner de l'argent est faisable mais en retour de travail. Des représentants du ComCyber du ministère de l'Intérieur seront présents durant les conférences. Nous

ne sommes pas là pour vendre du n'importe quoi. L'idée est plutôt de s'orienter vers la protection et comment bien faire les choses », ajoute l'organisateur. Au-delà de la cryptomonnaie, le salon s'ouvre également à plusieurs thématiques gravitant autour des enjeux du numérique comme la cybersécurité et l'intelligence artificielle qui bénéficiera pour la première fois d'un espace dédié. « Nous sommes ouverts à l'IA car ces différents mondes - ceux de l'IA, de la crypto et de la cybersécurité - sont liés. » Précurseur sur ces thématiques, le salon souhaite sensibiliser le plus grand nombre aux réels enjeux à venir. « Cela reste des domaines que le grand public doit commencer à comprendre puisque ce sont des outils qui vont rentrer dans la vie de tous les jours. »

Léo Agopian

en bref



ABEILLE VERTE

ABEILLE VERTE SE DOTE D'UN ÉQUIPEMENT INÉDIT, FRUIT D'UNE ANNÉE DE R&D. Abeille Verte se dote d'un équipement inédit, fruit d'une année de R&D. Fondée il y a moins de deux ans par Francis Moreau, le réseau de franchise icaunais spécialisé dans le démoussage et le traitement des toitures, des façades et des terrasses vient de dévoiler « La Ruche », un matériel de mise en œuvre innovant et exclusif. « Conçue et fabriquée sous la marque Abeille Verte, La Ruche permet de traiter plus de 600 m<sup>2</sup> par heure, affichant des performances supérieures à la plupart des solutions actuelles, y compris celles déployées par drones parfois utilisés pour ce type d'intervention. Cette innovation, qui n'existe que chez Abeille Verte, est le fruit de plus d'une année de recherche et développement. Elle a bénéficié de plusieurs subventions à l'innovation, attestant de son caractère technologique et différenciant » de la part de Bpifrance et du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté notamment, explique la tête de réseau. L'an dernier, Abeille Verte a accompagné ses quatre premiers franchisés, installés dans les secteurs de Tours, de Toulouse, d'Oléron et de Nantes. Francis Moreau ambitionne à présent de doubler son nombre de franchisés avant la fin de l'année. « L'objectif personnel est d'atteindre les 100 franchisés à 10 ans. »

**Yonne.** Enclenché il y a près de deux ans, le rapprochement entre l'office public de l'habitat (OPH) auxerrois et le groupe francilien Polylogis a officiellement été entériné le 1er janvier dernier, donnant naissance à une nouvelle entreprise sociale de l'habitat (ESH).

# ...Et l'OAH devint AuxR\_Logis

**N**ouvelle annnée, nouvelle vie. Après 95 ans d'existence, l'Office auxerrois de l'habitat (OAH) a achevé son processus de transition, une démarche qui l'a amené à adopter une nouvelle identité pour se muer en un AuxR\_Logis bien plus « tendance ». Au-delà du simple effet marketing se cache derrière ce « naming » un véritable changement de statut pour le bailleur social, une tout autre dimension encouragée par la Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » de 2018, dite Loi Elan, le transformant en entreprise sociale de l'habitat dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le groupe privé Polylogis. Une fusion-acquisition qui n'a pas manqué de faire grincer quelques dents dans les rangs de l'opposition communautaire qui accusait la majorité de « brader les bijoux de famille ». Il faut dire qu'avec ses 6.218 logements en gestion locative implanté dans 31 communes de l'Yonne - auxquels il convient d'intégrer à son patrimoine 227 logements foyers et 85 locaux commerciaux, associatifs ou professionnels -, l'OAH figure parmi

les principaux acteurs sociaux du territoire logeant, au passage, l'équivalent d'un tiers de la population de l'Yonne.

Lors de la signature du protocole de partenariat avec l'opérateur francilien, il y a tout juste un an, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois avait justifié ce rapprochement par l'impérieuse nécessité « *de répondre aux défis actuels du logement tout en anticipant les besoins futurs des habitants* ». En clair : la volonté de changer de braquet en matière de construction et de réhabilitation du parc immobilier. « *Un des premiers défis d'AuxR\_Logis sera la réhabilitation énergétique de l'ensemble des logements locatifs gérés par l'OAH, soit environ 1.000 logements, aujourd'hui considérés comme des passoires thermiques (classés F ou G). Cette opération d'envergure permettra de se conformer aux exigences de la loi Climat et Résilience tout en améliorant le confort des locataires et en réduisant leurs charges énergétiques.* »

## NOUVELLE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

À la cela s'ajoute un programme de construction de 80 logements sociaux par an sur 10 ans, de 160

Parmi les projets phare de la toute nouvelle entreprise sociale de l'habitat (ESH) icaunaise cette année, l'implantation d'une nouvelle résidence étudiante dans le quartier de la gare doit accompagner la volonté de consolider l'offre locale en matière d'enseignement supérieur.  
Crédit : Demathieu Bard.



logements spécifiques, tels que ceux adaptés aux personnes âgées, et de 160 logements en accession à la propriété. « *AuxR\_Logis s'engage à offrir un parcours résidentiel complet, adapté à chaque étape de la vie : des logements étudiants pour les jeunes adultes, des logements familiaux pour les ménages et des résidences pour les seniors.* »

Quelques heures avant le réveillon de la Saint-Sylvestre, celui qui allait

officiellement devenir AuxR\_Logis (et s'appelait donc encore Office Auxerrois de l'habitat) annonçait le lancement prochain de la construction d'un bâtiment de 170 logements meublés à proximité de la gare Saint-Gervais, entre l'avenue Gambetta et l'avenue Paul-Doumer. Élevée sur quatre étages, cette résidence devrait mixer 135 T1 réservés aux étudiants avec 35 T1 et T1+ destinés aux jeunes actifs. Plusieurs espaces

collectifs (accueil, salle commune, laverie...) seraient, par ailleurs, aménagés pour les locataires, ainsi que 51 places de stationnement et un local pour les vélos. Si le montant de l'opération n'a pas encore été précis, il pourrait néanmoins s'élever à quelque 10 M€ « *apportant une réponse concrète à un besoin jusque-là non couvert dans l'agglomération* ».

Stéphane Bourdier

**Yonne.** La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) ambitionne d'accueillir les déchets d'une bonne partie du département de l'Yonne à travers un projet colossal d'Usine de Valorisation Energétique (UVE).

# Déchets : le défi du Grand Sénonais

**S**ens et après 40 ans d'activité, l'usine d'incinération de la zone des Vauguillettes de Sens devra fermer ses portes d'ici 2030. Une échéance bien intégrée par les élus qui travaillent depuis deux ans sur un projet ambitieux d'Usine de Valorisation Energétique (UVE). Ils affichent ainsi l'objectif d'une gestion plus écologique et plus performante des déchets ménagers résiduels de plus de 200.000 habitants.

Cette nouvelle installation pourrait entrer en service à l'horizon 2031-2032. Plus moderne et de plus grande capacité de tonnage, avec un prévisionnel nettement supérieur, entre 40.000 et 70.000 tonnes de déchets par an. L'usine peut accueillir jusqu'à 24.000 tonnes aujourd'hui, mais 21.000 tonnes de déchets y sont traités chaque année, maximum fixé pour des raisons de sécurité.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE RENFORCÉE

Construite en 1988, l'usine actuelle constituait un projet novateur à une époque marquée par l'essor des sites d'enfouissement.



Obsolète, l'actuelle usine d'incinération de la zone des Vauguillettes à Sens devra fermer ses portes d'ici 2030. Crédit : Floriane Boivin.

La vente, voire, à plus long terme, pour la production d'hydrogène, tout en continuant d'alimenter le réseau de chaleur urbain de Sens, avec une possible extension. Un levier essentiel pour la pérennisation du réseau, comme le souligne le maire de Sens, Paul-Antoine de Carville, qui évoque un passage de 80% à 100% du mix énergétique local. Un projet soutenu par Engie, selon l'élu.

## ÉQUILIBRE FINANCIER

Comme le rappelle le président de la CAGS, Marc Botin, l'objectif reste de « *monter un dossier économiquement viable* » pour ce projet

estimé à environ 90 M€, la ville de Sens étant déjà propriétaire du terrain destiné à accueillir l'équipement. D'où la volonté d'y associer plusieurs autres intercommunalités qui constitueront un groupement d'autorités concédantes liées par convention. Sur les dix collectivités pressenties, deux doivent encore se positionner : les communautés de communes de Puisaye-Forterre et Yonne Nord.

Retenus pour cette mission en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, Manergy SAS, l'EURL Cap'ecos, des Partenaires Finances Locales et le cabinet d'avocats Loiré-Henochsberg & Associé AARPI, seraient rémunérés jusqu'à 258.603 € TTC sur six ans. Ce marché, découpé en tranches afin d'en sécuriser le déroulement, comprend une tranche ferme de 75.618 € TTC relative à un complément d'étude de faisabilité sur la création de l'UVE, et deux tranches optionnelles de 134.868 € TTC et de 48.117 € TTC. La participation financière des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) sera calculée au prorata de leur population.

Floriane Boivin

en  
brief

## Yonne

**LA FONCIÈRE COMMERCIALE AUXERROISE ENFIN SUR DE BONS RAILS.** En octobre 2024, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois validait la création de la SEM\_AUXR, une foncière commerciale intercommunautaire dont la mission est de « *soutenir la redynamisation du cœur de ville en intervenant sur les locaux commerciaux et immeubles à enjeux* ». À présent, opérationnelle, elle peut désormais « *acquérir, réhabiliter et remettre sur le marché des biens vacants ou difficiles à exploiter, traitant ainsi les dents creuses, luttant contre la vacance commerciale et favorisant l'installation de nouveaux professionnels, voire la création de logements* ». Société d'économie mixte, « *elle proposera des loyers cohérents, contribuant à réguler le marché tout en ciblant les biens prioritaires du centre-ville d'Auxerre et des centres-bourgs de l'agglomération. La SEM n'interviendra qu'en cas de nécessité, complétant l'action des acteurs économiques locaux sans concurrence directe* ».

Actuellement, deux biens ont été acquis, explique l'intercommunalité icaunaise et près d'une dizaine ont été identifiés pour des opérations futures.

## OFFRE D'ABONNEMENT

→ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS

+ VERSION NUMÉRIQUE

+ SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

Renseignements au 03 80 68 25 55

ou par mail

abonnement.jdp@legalnet.org



# Opinions

## Le plafond de verre coûte des milliards à la France

Observatoire 2026 des entrepreneurs de la CPME \*

**L**es entreprises dirigées par les femmes contribuent déjà de manière significative à l'économie nationale. Plus d'un million de femmes dirigent une société ; elles génèrent 1,62 million d'emplois ; elles représentent plus de 40% des travailleurs indépendants et un tiers des entreprises de la micro-entreprise à l'ETI.

Pourtant, la réalité économique est implacable : alors que les entreprises dirigées par des femmes génèrent 403 Mds € de chiffre d'affaires annuel, leur chiffre d'affaires moyen est 2,4 fois inférieur à celui des entreprises dirigées par des hommes. Le constat est similaire chez les travailleuses indépendantes : bien qu'elles représentent 42% des effectifs, elles ne génèrent qu'environ un tiers des revenus de cette catégorie. De plus, leurs revenus annuels peuvent être inférieurs de plus de 30% à ceux de leurs homologues masculins selon les secteurs et les statuts.

L'Observatoire identifie différents obstacles structurels, dont :

- Le financement bancaire : un handicap dès le départ. Les TPE dirigées par des femmes lèvent 25% de nouveaux crédits en moins que

celles dirigées par des hommes. L'écart diminue quand l'entreprise grandit, mais le retard initial pénalise durablement la trajectoire de croissance.

- Le capital-risque : un fossé abyssal. Si 20% des startups en France sont fondées par au moins une femme, le financement suit une logique nettement inégalitaire : le ticket moyen des équipes 100% féminines est inférieur de 77% à celui des équipes 100% masculines. Or le capital-risque est le carburant de l'hypercroissance de ces entreprises.

- La complexité administrative : une double peine. Les femmes étant plus nombreuses à diriger des très petites entreprises, elles subissent davantage la surcharge administrative. À cela s'ajoute une charge mentale renforcée par la difficulté à articuler vie professionnelle et personnelle.

Face à cela, l'Observatoire propose des solutions concrètes :

- Mesurer pour piloter : instaurer plus de transparence sur la performance économique des entreprises dirigées par des femmes ;

- Accélérer le financement de la croissance en créant des dispositifs orientés vers le passage PME vers ETI ;

- Intégrer l'IA comme accélérateur : rendre l'intelligence artificielle systématique dans les dispositifs d'accompagnement dédiés aux femmes ;

- Créer un statut spécifique dans les dispositifs publics de garde d'enfants, pour accompagner concrètement les entrepreneures, sans discrimination. Fariha Shah, vice-présidente de la CPME en charge de l'entrepreneuriat au féminin et fondatrice de Cominty.AI, conclut : « *L'ère de la justification est terminée. Place à l'ère de l'accélération. Cet observatoire n'est pas une fin en soi, mais une invitation à bâtir ensemble un avenir où le talent et l'ambition sont les seuls critères qui comptent.* »

\* L'Observatoire, construit à partir des données publiques de 200.000 entrepreneurs, a été élaboré par Les Alfas de l'économie, une initiative de la CPME visant à rappeler la place essentielle des femmes dans l'économie, et à lever les verrous qui entravent leur développement.

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

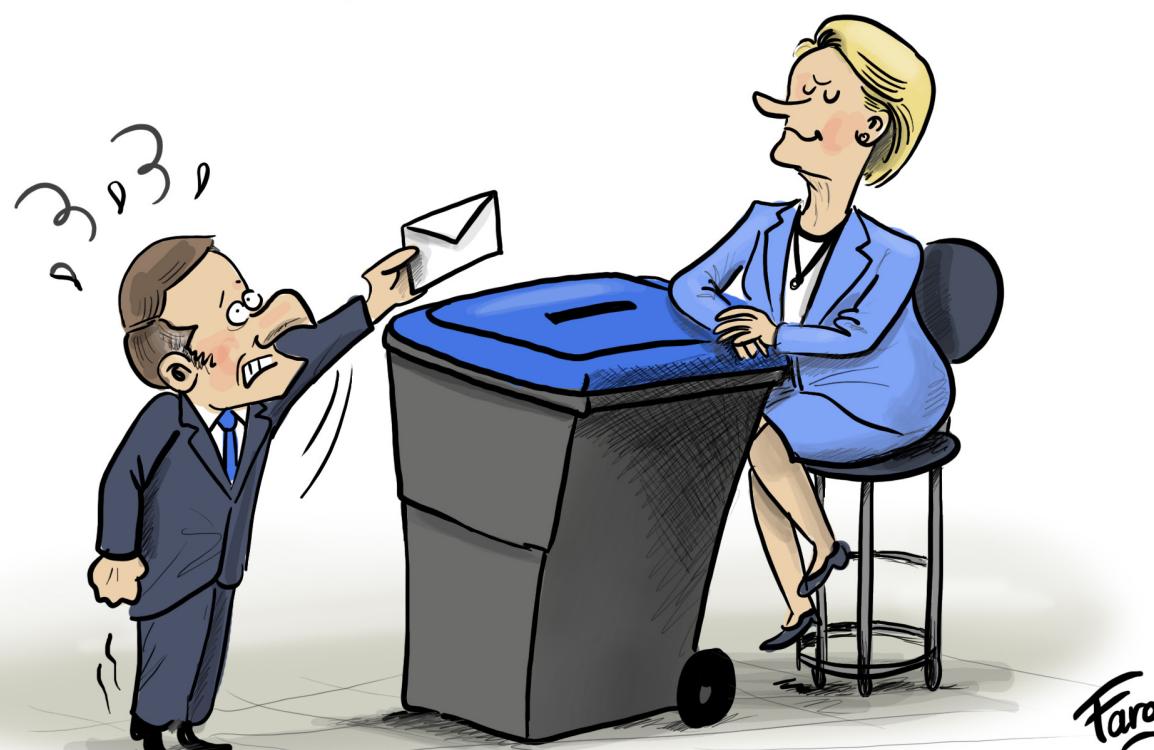
### Et Dieu crée la haine



Vous connaissez le fameux « Séparer l'homme de l'artiste », qui permet de continuer pépouze à lire Céline (#antisémitisme), d'apprécier le cinéma de Polanski (#agresseur sexuel) ou le génie de Depardieu (#violeur) sans trop de gêne aux entournures ? On l'a vu à l'œuvre, ce dilemme moral, à l'heure de célébrer Brigitte Bardot, oui parce que ça marche aussi avec la femme-artiste. BB, normalement, avait tout pour devenir une icône féministe : belle à damner, elle a exposé son corps et arrêter de le faire quand elle l'a décidé, s'est mariée et a piété son contrat dans la foulée en s'affichant avec ses amants, a renié tout instinct maternel avec l'air de s'en fiche complètement et est devenue économiquement indépendante dans une industrie cinématographique et musicale ultra dominée par les hommes. Son amour inconditionnel des bêtes à poils et à plumes lui faisait régulièrement sortir les griffes envers les puissants qui, à son avis, n'en faisait pas assez pour la cause animale. Tout cela nous faisait une image un peu mythique, moitié fantasme-moitié folle aux chats, une de ces zinzins adorables sauf que... BB c'était aussi le Front national puis le RN, des diatribes anti-immigrés, une sincère amitié avec Marine le Pen, « *Jeanne d'Arc du XXIe siècle* », beaucoup moins adorable d'un coup. Brigitte Bardot, partie dans son cercueil d'osier, nous aura fait réfléchir une dernière fois sur la nature humaine, capable du meilleur dans l'émancipation et la valse du qu'en-dira-ton et du pire dans l'abjection. Moi je garde en tête, et même si je m'en défends, sa voix mutine et ironique chantant Claude Bolling ou Serge Gainsbourg, son duo explosif avec Jeanne Moreau dans *Viva Maria* ou la façon dont elle vampait Gabin dans *En cas de malheur*. Dieu, en créant la femme a aussi créé la haine et BB nous laisse nous débrouiller avec ça.

## Le regard de Faro

### MERCOSUR : LA FRANCE VOTE CONTRE



**NEWSLETTER**

**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT**

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale

[www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

## Le coin bouquins

### GESTION DE CRISE - FAIRE DE LA RELATION UNE STRATÉGIE



Plans de continuité, procédures d'urgence et outils de pilotage sont devenus des standards de la gestion de crise. Pourtant, ils ne suffisent plus. L'ouvrage propose un changement de regard structurant : face aux crises, la véritable résilience des organisations repose d'abord sur leur capital relationnel. Deux organisations comparables, confrontées à une même crise et dotées des mêmes dispositifs, peuvent connaître des trajectoires radicalement opposées. Ce qui fait la différence ne relève pas uniquement de la méthode, mais de la qualité des relations entretenues avec l'ensemble des parties prenantes, en amont, pendant et après la crise. L'auteur introduit une approche innovante qu'il qualifie « *d'ontologie relationnelle* ». Cette méthode invite à penser l'organisation comme une entité vivante, dont la survie, la crédibilité et la performance dépendent du tissu de relations qu'elle entretient avec ses publics internes, externes et désormais environnementaux. Loin d'une logique purement procédurale et réactive, l'auteur propose de faire évoluer la gestion de crise vers une stratégie proactive, dans laquelle la relation devient un moteur de performance et de résilience durable.

• Éditions Gereso, 163 pages, 22 €.



# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.  
Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

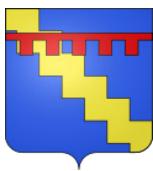
Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

**Actulegales.fr**

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Procédure adaptée



#### COMMUNE DE BARBIREY SUR OUCHE

##### Avis d'appel public à la concurrence - AAPC

##### Rénovation énergétique et réhabilitation de 3 logements communaux

Maitre d'Ouvrage :  
Commune de BARBIREY SUR OUCHE, 2 place de la Mairie - 21410 BARBIREY SUR OUCHE.  
Maire : M<sup>me</sup> PAUPERT. Tél. : 03.80.49.02.79. E - mail : mairiedebarbirey@orange.fr.  
Rénovation énergétique et réhabilitation de 3 logements communaux de la commune de Barbirey sur Ouche.  
Procédure de marché adaptée.  
Date de limite de réception des offres : 11 février 2026 - 17h.  
Visite des lieux :  
Visite des lieux est OBLIGATOIRE sur RDV uniquement.  
Prise de RDV : 06.07.37.76.27, avec M. GUILLOT Moe .  
Obtention des documents : Dossier de Consultation des Entreprises téléchargeable gratuitement sur profil d'acheteur de la plateforme marchés sécurisés.  
Remise des offres et des candidatures : Voie électronique.  
Renseignements des lots :  

- 01 : VRD / MACONNERIE ;
- 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ;
- 03 : PLATRERIE - ISOLATION ;
- 04 : PEINTURE ;
- 05 : MENUISERIE INTERIEURE ;
- 06 : CARRELAGE - FAIENCE - SOL PVC ;
- 07 : PLOMBERIE - VENTILATION - COUVERTURE ;
- 08 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE - COURANTS FAIBLES.

Date d'envoi à publication : 07 janvier 2026.  
L2506533

### Avis d'attribution

#### Communauté de communes NORGE ET TILLE

##### Avis d'attribution de marché

##### Services

##### Avis d'attribution de marché ou de concession - Résultats - directive générale, régime ordinaire

**SECTION 1 - ACHETEUR**  
**1.1 ACHETEUR**  
 Nom officiel : Communauté de communes NORGE ET TILLE (21).  
 Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public.  
 Activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.  
**SECTION 2 - PROCÉDURE**  
**2.1 PROCÉDURE**  
 Titre : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables.  
 Description : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables collectés sur le territoire de NORGE ET TILLE.  
 Identifiant de la procédure : 395177cd - 14<sup>ea</sup> - 496f - b2e3 - 100716a7b77b.  
**TYPE DE PROCÉDURE** : Ouverte.  
 Procédure accélérée: Non.  
**2.1.1 OBJECTIF**  
 Nature du marché : Services.  
 Nomenclature principale (cpv) : 90513000.  
**2.1.2 LIEU D'EXÉCUTION**  
**2.1.3 VALEUR**  
**2.1.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
 Base juridique : Directive 2014/24/EU.  
**2.1.5 CONDITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS**  
**2.1.6 MOTIFS D'EXCLUSION**  
**SECTION 5 - LOT**  
**5.1 LOT N° : LOT - 0001.**  
 Titre : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables.  
 Description : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables collectés sur le territoire de NORGE ET TILLE.  
**5.1.1 OBJECTIF**  
 Type de marché : Services.  
 Classification CPV: 90513000.  
**5.1.2 LIEU D'EXÉCUTION**  
**5.1.3 DURÉE ESTIMÉE**  
 Date de début : 01/01/2026.  
 Date de Fin : 31/12/2026.  
**5.1.4 RENOUVELLEMENT**  
**5.1.5 VALEUR**  
**5.1.6 INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
 Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.  
 Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.  
**5.1.7 ACHATS STRATÉGIQUES**  
 Approche de réduction des impacts environnementaux : None.  
 Type de soumissions requises : Offres.  
 Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1.  
**SECTION 8 - ORGANISATIONS**  
**8.1 ORG - 0001**  
 Nom officiel : Communauté de Communes NORGE ET TILLE (21).  
 Numéro d'enregistrement (SIRET) : 20006954000017.  
 Adresse postale : 47 route de Norges.  
 Ville : Bretigny.  
 Code postal : 21490.  
 Pays : France.  
 Adresse électronique : direction@norgeettille.fr.  
 Téléphone : +33 380355399.  
 Télécopieur : +33 380765892.  
 Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>  
**8.2 ORG - 0003**  
 Nom officiel : Tribunal Administratif de DIJON.  
 Numéro d'enregistrement (SIRET) : 172 100 059 00010.  
 Ville : DIJON.  
 Code postal : 21000.  
 Pays : France.  
 Adresse électronique : greffe.ta - dijon@juradm.fr  
 Téléphone : +33 038073910.  
**8.3 ORG - 0004**  
 Nom officiel : DIJON METROPOLE.  
 Numéro d'enregistrement (SIRET) : 24210041000123.  
 Adresse postale : 40 avenue du Drapeau, CS 17510.  
 Ville : DIJON CEDEX.  
 Code postal : 21075.  
 Pays : France.  
 Adresse électronique: contact@metropole - dijon.fr  
 Téléphone: +33 380503535.  
**SECTION 11 - INFORMATIONS RELATIVES À L'AVIS**  
**11.1 INFORMATIONS RELATIVES À L'AVIS**  
 Identifiant/version de l'avis : cd8d4cbe - 9719 - 490a - bceb - a2d712a79c4f  
 Type de formulaire : Résultat de marché.  
 Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession | Résultats - directive générale, régime ordinaire.  
 Date d'envoi de l'avis : 30/12/2025 à 15:48.  
 Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : Français.  
 L2600065

ANNONCES LÉGALES

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Représentant légal et directeur de la publication :** Michel GUYOMARD

**Rédactrice en chef :** Emmanuelle DE JESUS

**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Poligraphe Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

**Service annonces légales :** [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
**Rédaction :** [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

CONSTITUTION  
DE SOCIETE

## HOLDING CTMC

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 31/12/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING CTMC

Objet social : La Société a pour objet : La gestion, l'acquisition, la détention, l'administration et la disposition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, notamment de valeurs mobilières, parts ou actions de sociétés, etc. ; La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, par tous moyens, notamment par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement ; La gestion de son propre patrimoine, sans que cette activité n'ait un caractère commercial ; Et plus généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 114 Grande Rue, 21700 CORGOLOIN

Capital : 1 029 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : Mme THIRIET Camille 9 Chemin des Carrières 21700 COMBLANCHIEN et M. CHITTICK Matthew 9 Chemin des Carrières 21700 COMBLANCHIEN

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des descendants ou descendants du cédant.

La gérance

L2505443

## SCisters &amp; Co

Société civile immobilière au capital de 200 euros  
Siège social : 9 rue de la corvée à Dijon

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée le 05/01/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCisters & Co.

Siège social : 9 rue de la corvée à Dijon.

Objet social : la construction, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâti ou non bâti, nus et/ou meublés, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : BARBIER Claire demeurant 9 rue de la corvée à DIJON et MERLO Emilie demeurant au 9 rue Pierre BOISSON à DIJON.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes cessions sauf entre associés.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2600053

FINANCIERE  
DE BOYER

7 rue Marguerite Yourcenar - 21000 DIJON

Avis est donné de la constitution de la SARL : FINANCIERE DE BOYER au capital de 1 000 €

Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissariat aux comptes

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérant : Monsieur Jonathan BOYER demeurant 20B rue de Noiron 21910 SAVOUGES, nommé pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.  
L2606236

HOLDING  
HORIZON

Société à responsabilité limitée au capital de 900 euros

Siège social :

4A rue Jean-Baptiste Baudin 21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 02/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : HOLDING HORIZON

Siège social : 4A Rue Jean-Baptiste Baudin, 21000 DIJON

Objet social :

La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit et quelles que soient leurs activités ;

L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe, le contrôle des filiales et la gestion de la politique stratégique des filiales ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, techniques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit des sociétés du groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participations, de placements financiers et d'investissements ;

L'activité de marchand de biens, incluant l'achat, la vente, l'échange, la gestion et la location de biens immobiliers (nu ou meublée), la location saisonnière, ainsi que toutes opérations liées à la mise en location de biens immobiliers ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 900 euros

Gérance : Monsieur Mikaël JOVER, demeurant 4A Rue Jean-Baptiste Baudin 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2600002

## LERAT AVOCAT

PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ

Béatrice LERAT - Avocat

6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

ARONE AUDIT  
ET CONSEIL

Aux termes d'un e-ASSP en date à DIJON du 06/01/2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique)

- DENOMINATION : ARONE AUDIT ET CONSEIL - CAPITAL : 10 000 Euros (numérique) - SIEGE SOCIAL : 3 Chemin de la Falaise - 21370 VELARS SUR OUCHE - OBJET SOCIAL : La Société a pour objet en France et à l'étranger : \* L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ; \* L'exercice de la profession de Commissaire Aux Comptes dès son inscription au tableau de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes ; \* Toutes activités de conseil, gestion de projets, formations, audit technique, et plus généralement tout type de prestations en lien avec les activités susvisées ; \* La recherche et développement liés à l'innovation en matière de gestion financière et en particulier liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle, en direct ou en ayant recours à la sous-traitance ; \* L'acquisition, l'administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société : \* Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires et peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables ; \* la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société(s) nouvelle(s), d'apport, de souscription ou d'achat de titres de société(s), de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ; la prise l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous titres de propriété intellectuelle concernant ces activités ; toutes prestations pour son compte ou pour celui des sociétés qui lui sont liées ainsi que le conseil en gestion et le management d'entreprises .

DUREE : 99 ANS - PRESIDENT : Monsieur Thierry, Mario, Claude RIZZA, de nationalité française, demeurant 3 Chemin de la Falaise - 21370 VELARS SUR OUCHE pour une durée indéterminée -

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à une voix. Si la société devient pluripersonnelle droit de préemption au profit de M. Thierry, Mario, Claude RIZZA et AGREMENT pour toutes les cessions à la majorité des associés - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis : L2600051

PASTEL ET  
PORCELAINE

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Laurent MAGNIN, Notaire à DIJON, le 30 décembre 2025 a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PASTEL ET PORCELAINE

Objet social : la création, l'acquisition, la vente, l'exploitation et la gestion directement ou indirectement de tout fonds de commerce de salon de thé, pâtisserie, snacking, vente à emporter et atelier créatif.

Siège social : DIJON (21000), 17 rue Jules Mercier.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 5.000,00 €

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique.

Gérance : Madame Marion COGET, demeurant à DIJON (21000) 3 rue Lamartine.

Pour avis Le notaire, L2600080

LEGI  
Société  
d'avocats  
CONSEILSLEGI CONSEILS  
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## HB Holding

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOYE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HB Holding

Siège : 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOYE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières. L'animation de filiales. L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation. L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial. L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, alliance, association en participation, regroupement d'intérêt économique ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 900 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Madame Clémence Camille REMOND, demeurant 9 rue Huntziger - 92110 CLICHY, Madame Mathilde Chloé REMOND, demeurant 18 rue Bossuet - 21000 DIJON, Monsieur Gabi REMOND, demeurant 51 rue Devosge - 21000 DIJON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Toute cession de parts est soumise à agrément à l'exception des cessions entre associés, conj

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## DA SILVA D&amp;M

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société DA SILVA D&M, société civile immobilière au capital de 1.000 €, siège social : 40 rue de la Bretonnière - 21700 CORGOLOIN, durée : 99 ans, objet social : Acquisition, administration, gestion de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs. Le gérant est Monsieur David DA SILVA, demeurant 38 rue de la Bretonnière - 21700 CORGOLOIN. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et donnée par des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La gérance.

VENTE CESSION  
ATTRIBUTION D'APPORTS

SCP PARRY-AVRIL & NEYRET  
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

«PUBLITOUT  
SARL»Insertion - Cession de  
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE, le 29/12/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 31/12/2025 réf. 2025 N 03160, il a été cédé par :

La Société dénommée PUBLITOUT, Société à responsabilité limitée au capital de 56000,00 €, dont le siège est à VIGNOLES (21200), rue Jean-Baptiste Gambut Z.I. Beaune Vignolles, identifiée au SIREN sous le numéro 341 620 284 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (devenu depuis le Registre National des Entreprises).

Par suite d'une décision sociétaire en date du 22 décembre 2025, la SARL PUBLITOUT est transformée en Société par actions simplifiée qui sera dénommée FJ IMMO, au capital de 56 000,00 euros, et qui aura son siège social à CHOREY LES BEAUNE (21200), 54, rue des Moutots. Les formalités relatives notamment à la transformation de l'actuelle SARL en SAS, la modification de la dénomination sociale et au transfert du siège social sont en cours d'enregistrement auprès du Guichet Unique.

A : La Société dénommée PUBLITOUT Société par action simplifiée au capital de 10000,00 €, dont le siège est à BEAUNE (21200), 9, rue Jean-Baptiste Gambut, identifiée au SIREN sous le numéro 994 734 648 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le fonds artisanal et de commerce de fabrication, marquage et vente d'articles publicitaires sis à VIGNOLES (21200), rue Jean-Baptiste Gambut - Z.I. BEAUNE VIGNOLLES, connu sous le nom commercial «PUBLITOUT SARL», et pour lequel il est immatriculé au Registre National des Entreprises (RNE) de DIJON, sous le numéro 341 620 284.

Transfert de propriété et jouissance au 29/12/2025.

Prix de la cession : 530.000,00 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 276.950,00 €,

- au matériel pour 253.050,00 €.

Paiement comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire.



23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

SARL COTE D'OR  
/ SARL HOTEL  
RELAIS DE LA  
COTE D'ORVente de fonds de  
commerce

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 30/12/2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 06/01/2026, dossier 2026 182, réf 2104P01 2026 N 20, contenant :

CESSION DE FONDS DE  
COMMERCE

Par la SARL COTE D'OR au capital de 10.000 €, siège à SEMUR EN AUXOIS (21140), 1 rue de la liberté, R.C.S. DIJON 482 108 214 ;

Au profit de la SARL HOTEL RELAIS DE LA COTE D'OR au capital de 1.000 €, siège à SEMUR EN AUXOIS (21140), 1 rue de la liberté, R.C.S. DIJON 995 044 971 ;

D'UN FONDS DE COMMERCE d'hôtel, café, restaurant sis et exploité à SEMUR AU AUXOIS (21140), 1 rue de la liberté, connu sous le nom commercial «HOTEL DE LA COTE D'OR».

Moyennant le prix de 200.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 44.000€ et aux éléments corporels pour 156.000 €.

Entrée en jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les oppositions seront reçues chez Maître MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2600097

DEL PIZZAVENIR /  
MAISON PAROTY  
KENNEDY

Suivant acte reçu par Maître Valentine LUCIANI, titulaire d'un Office notarial à DIJON, le 6 janvier 2026 ;

La société dénommée DEL PIZZAVENIR, société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 €, ayant son siège social à SAULON LA CHAPELLE (21910), 38 avenue de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 511 057 465 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON ;

A vendu à :

La société dénommée MAISON PAROTY KENNEDY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 1 boulevard John Kennedy, identifiée au SIREN sous le numéro 943 125 039 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON ;

Un fonds de commerce d'exploitation de kiosque de restauration rapide, pizzas et boissons à emporter, exploité à DIJON (21000), 1 boulevard John Kennedy ;

Moyennant le prix de trente-quatre mille euros (34.000,00 €), ce prix s'applique aux éléments incorporels pour vingt deux mille euros (22.000,00 €), et aux éléments corporels pour douze euros (12.000,00 €).

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office notarial de Maître Valentine LUCIANI, sis à DIJON (21000), 33 rue de Montchapet, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

L2600106



15 rue Clovis - 51100 REIMS  
Tél. 03 26 87 71 71  
etudeclovis.notaires.fr  
www.etude-clovis.notaires.fr

R.M.K.W.D / K-WAY  
FRANCE

Suivant acte reçu par Maître David MENNETRET notaire à REIMS (Marne), le 01/12/2025, enregistré au SPFE de la Marne le 09/12/2025, dossier 2025 53273 référence 5104P04 2025 N 3626 ;

La société dénommée R.M.K.W.D, société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à LILLE (59800), 48 avenue du Peuple Belge, identifiée au SIREN sous le numéro 909 166 050 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE.

A cédé à :

La société dénommée K-WAY FRANCE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 150.000,00 €, dont le siège est à PARIS 3<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75003), 18 rue Perrée Ange, 1 rue Paul Dubois, identifiée au SIREN sous le numéro 753 625 268 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Un fonds de commerce de vente d'équipements de la personne et de tous accessoires à l'exclusion de toute autre utilisation sis à DIJON (21000), 66 rue du BOURG, pour lequel le cédant est immatriculé au R.C.S. de LILLE, sous le numéro 909 166 050 00023.

Moyennant le prix principal de 220.000 € s'appliquant aux éléments incorporels, pour 97.056 € et aux éléments corporels pour 122.944 €.

Entrée en jouissance : 01/12/2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, pour la réception des oppositions : A l'Etude de Maître Eric CHARLES, Notaire à DIJON (21), 24 rue Hochu - 21000 DIJON et pour la correspondance en l'Etude de Notaire soussigné, 15 rue Clovis - 51100 REIMS et pour la validité des inscriptions à prendre à prendre au greffe du tribunal de commerce de DIJON : Au lieu de situation du fonds vendu à DIJON (21000), 66 rue du BOURG.

Pour avis.

L2600124

## GERANCE

## FIN DE GERANCE

ETABLISSEMENTS  
FAUPIN

SAS au capital de 49.400 Euros  
Siège social : 150 route de Dijon  
21203 BEAUNE Cedex  
516 120 201 R.C.S. Dijon

## FAUPIN

SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 150 route de Dijon  
21200 BEAUNE  
982 715 989 R.C.S. Dijon

Avis de réalisation  
d'apport partiel d'actif

1. Aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif du 07/11/2025, la société ETABLISSEMENTS FAUPIN (société apporteuse) a fait apport à la société FAUPIN (société bénéficiaire) de sa branche complète et autonome d'activité d'achat, vente et réparation de matériel viti-vinicole, agroalimentaire, ainsi que les prestations de services s'y rapportant (l' « Apport »), qu'elle exploitait (i) en exploitation directe dans divers locaux sis 150 route de Dijon à Beaune (21200), Rue du Tacot à Savigny-lès-Beaune (21420), 937 route de Saint-Martin-sous-Montaigu à Mercurey (71640), 10 rue des Jardins à Morey-Saint-Denis (21220) et, (ii) en location-gérance dans des locaux sis Zac du Pré Fleury - 2 rue Chardonnay à Chassagne-Montrachet (21190) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre d'un acte de transfert de lieu d'activité et renouvellement de location-gérance, consentie par la société SARL GUEUCIER (516 620 101 R.C.S. Dijon) (Bailleur) au profit de la société ETABLISSEMENTS FAUPIN (locataire-gérant) (« Contrat de Location-Gérance », étant précisé que le Contrat de Location-Gérance étant inclus dans l'Apport).

La société a pour objet :

- La prise de participation, la détention en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés, ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ;

- La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement, ainsi que de ses fonds libres ;

- L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles bâti ou non bâti, et de tous biens immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, licitation, adjudication, d'échange, d'apport ou autrement et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

Cet Apport a été placé, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

L'actif de ladite branche est évalué à 20.202.129,15 € et le passif à 9.562.999,06 €, soit un actif net apporté de 10.639.130,09 €, arrondis à 10.639.130 (euro le plus proche) pour les besoins de l'augmentation de capital réalisée en rémunération de l'Apport.

Il a été convenu que le passif pris en charge par la société bénéficiaire ne serait pas garanti solidairement par la société apporteuse. L'Apport serait réalisé avec date d'effet au 31 décembre 2025 à 23 heures 59 (« Date de Réalisation »). L'Apport serait effectué sans rétroactivité tant sur le plan fiscal que comptable. En conséquence, la date d'effet fiscal et comptable sera identique à celle de la Date de Réalisation. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société apporteuse et différentes à la branche d'activité apportée du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus seront donc considérées comme accomplies par la société apporteuse.

Ledit projet partiel d'actif a été approuvé par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés du 31/12/2025 de la société ETABLISSEMENTS FAUPIN et aux termes des décisions de l'associé unique du 31/12/2025 de la société FAUPIN.

En rémunération de cet Apport, il a été attribué à la société ETABLISSEMENTS FAUPIN 1.063.913 actions de 10 € de nominal chacune, créées par la société FAUPIN au titre d'une augmentation de capital de 10.639.130 €. La valeur des actions de la société bénéficiaire étant égale au montant nominal, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'Apport consenti par la société apporteuse et la valeur nominale des actions créées par la société bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital. Il n'a donc été émis aucune prime d'apport.

2. Aux termes des décisions du 31/12/2025, l'associé unique de la société FAUPIN a :

- 2.1 décidé, corrélativement à l'Apport, de modifier les statuts en conséquence : Ancienne mention : Capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 €, entièrement souscrites et libérées.

Nouvelle rédaction : Capital de 10.640.130 €, divisé en 1.064.013 actions de 10 €, entièrement souscrites et libérées.

2.2 décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES, S.A.S. au capital de 38.175 €, siège social : Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon à Beaune (21200), immatriculée 380 101 774 R.C.S Dijon.

3. En conséquence de la réalisation de l'Apport, la société FAUPIN s'est substituée, de plein droit et avec date d'effet à la Date de Réalisation, à la société ETABLISSEMENTS FAUPIN en qualité de locataire-gérant du Contrat de Location-Gérance.

4. Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés du 31/12/2025, les associés de la société ETABLISSEMENTS FAUPIN ont décidé, avec date d'effet à la Date de Réalisation :

4.1 de modifier la dénomination sociale « ETABLISSEMENTS FAUPIN » en « FAUPIN IMMO » et de modifier les statuts en conséquence.

4.2 de, non pas modifier l'objet social lequel est inchangé, mais de modifier la rédaction statutaire de l'objet social pour l'adapter aux activités qui continueront à être exercées par la société après réalisation de l'Apport, à savoir :

La société a pour objet :

- La prise de participation, la détention en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés, ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ;

- La gestion de portefeuilles de valeurs

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**Maître Philippe CHATEAU**  
Avocat à la Cour  
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres  
21000 DIJON

**LADICE AVOCATS**  
Société à responsabilité limitée à  
associé unique  
au capital de 82 000 €  
7 Boulevard Clémenceau - 21000  
DIJON  
RCS DIJON 887 800 027

**Changement de  
dénomination et objet  
social**

L'associé unique a décidé le 31/12/2025, d'adopter la dénomination sociale suivante : LAV à compter du même jour en remplacement de la dénomination sociale ; de modifier, l'objet social de la façon suivante : La prise de participation, directe ou indirecte, par tous moyens, dans le capital de toutes sociétés ou groupements, la gestion et la cession des participations, et plus généralement l'animation d'un groupe par la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, ainsi que, le cas échéant et à titre interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers aux sociétés qu'elle contrôle ;

Toutes opérations de prestations de services au profit de ses filiales et participations, notamment en matière de gestion, direction, stratégie, assistance administrative, financière, commerciale, informatique, ressources humaines et immobilière, ainsi que la facturation desdites prestations ;

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, notamment l'octroi de prêts, avances ou garanties aux sociétés contrôlées, la centralisation de trésorerie intragroupe et la gestion de placements de trésorerie dans le respect de la réglementation ;

L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits mobiliers et, à titre accessoire, de tous biens et droits immobiliers nécessaires à l'activité du groupe, ainsi que la prise à bail, la location, la cession et plus généralement toute opération susceptible d'en favoriser le développement ;

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, alliances, groupements d'intérêts économiques ou de prises d'intérêts, ainsi que toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objectif ;

- de modifier en conséquence les articles 2 «OBJET», 3 «DENOMINATION» des statuts. Dépôts légaux effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS. Pour avis.

La Gérance

L2600019

**SYSTHEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal

**SYSTHEMIS CONSEIL  
AVOCATS**  
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

**RICHELET &  
ASSOCIES**

SELARL au capital de 75.000 Euros  
Siège social :  
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
RCS Dijon 523 866 010

**Avis de modification**

Par PV du 1<sup>er</sup>/01/26, il a été pris acte de la démission de M<sup>me</sup> Jennifer DYNAK en qualité de cogérante à compter du 1<sup>er</sup>/01/26 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de DIJON.  
Pour avis : Le gérant.

L2600023

**In Extenso**  
*ENTREPRENEZ L'AVENIR.*

**SELARL CABINET  
GIEN PINOT**

Aux termes d'une AGE en date du 28/11/2025 et d'un PV de gérance en date du 02/01/2026, de la SELARL CABINET GIEN PINOT au capital de 7 500 € ayant son siège social 41 rue de Mulhouse 21000 DIJON et immatriculée au RCS DIJON n° 442 031 399, il résulte :

- la démission de M. Nicolas PINOT de ses fonctions de cogérants à compter du 02/01/2026 ;

- le changement de dénomination sociale de la Société «CABINET GIEN PINOT» remplacé par «CABINET GIEN», à compter du 02/01/2026 et la mise à jour de l'article 3 des statuts.

Pour avis : La gérance

**LEGI CONSEILS**

**LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**EXPLOITATION  
FORESTIERE  
PENSIER DAVID**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 50 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL :  
1 A RUE DU BUISSON BRULE  
21130 PONCEY LES ATHEE  
994 354 512 RCS DIJON

ASSP en date du 24/12/2025 : correction erreur matérielle liée au capital social. AM : 160 000 euros. NM : 50 000 euros. RCS DIJON.

Pour avis.

**LE COMPLEXE DE  
GEVREY**

Société à responsabilité limitée  
transformée en société par actions  
simplifiée

Au capital de 20 000 Euros  
Siège social : Chemin de Champ Franc  
21220 GEVREY CHAMBERTIN  
533 249 751 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du premier janvier 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 €.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET  
DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Franck DOUCHE et Monsieur Johann HENTINGER, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société à compter du premier janvier 2026.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** :

- Monsieur Johann HENTINGER  
demeurant 9 rue des Arandes à TALANT (21240).

**DIRECTEUR GÉNÉRAL** :

- Monsieur Franck DOUCHE  
demeurant 25C, route de Fontaine  
Française à VAROIS ET CHAIGNOT (21490).

Pour avis : Le Président.

L2600039

**Maxence Perrin**  
*Avocat d'affaires*

**DISTRIS-SECURIT**

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 €uros  
Siège social : 15 rue Louis Lumière  
21160 MARSANNAY-LA-COTE  
R.C.S. Dijon n° 843 491 788

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il a été pris acte de la nomination de la société LC INVEST (RCS DIJON n° 808 008 106), créée le 27 novembre 2014, dont le siège social est sis 4B Allée du Haut de la Grapine - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, en qualité de nouveau Président, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Michel GALLOIS, Président démissionnaire né le 18 mai 1966 à DIJON (21000), demeurant au 6C rue Alexandra David Néel - 21800 CRIMOLOIS, pour cause de changement de Président. Il est précisé également que Monsieur Laurent CHENION a démissionné de ses fonctions de Directeur général de la société DISTRI-SECURIT à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Monsieur Laurent CHENION n'est pas remplacé par un autre directeur général.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

**AUDIT GESTION  
CONSEIL**

24-26-28 rue de la Redoute  
21850 SAINT-APOLLINAIRE

La société AUDIT GESTION CONSEIL (SAS ; ancien capital : 771 560 € ; nouveau capital : 900 000 € ; siège : 24-26-28 rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE ; 017 351 370 RCS DIJON)

a constaté, en vertu :

- du procès-verbal de l'AGE du 16/12/25,

- du certificat du Commissaire aux Comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- du procès-verbal des décisions de la Présidente du 22/12/25 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, que le capital social a été augmenté de 128 440 € par émission de 3211 actions nouvelles, et porté de 771 560 € à 900 000 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept cent soixante et onze mille cinq cent soixante euros (771 560 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900 000 euros).

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept cent soixante et onze mille cinq cent soixante euros (771 560 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900 000 euros).

La Société AGC DEVELOPPEMENT (SAS ; ancien capital : 297 400 € ; nouveau capital : 305 400 € ; siège : 28 rue de la Redoute 21850 SAINT-APOLLINAIRE ; 448 052 258 RCS DIJON)

a constaté, en vertu :

- du procès-verbal de l'AGM du 16/12/25,

- du procès-verbal des décisions du Président du 23/12/25 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

que le capital social a été augmenté d'un montant de 8000 € par émission de 400 actions nouvelles de numéralie, et porté de 297 400 € à 305 400 €.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (297 400 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent cinq mille quatre cents euros (305 400 euros).

Modification sera faite au greffe de DIJON.

**AGENCE SYLVAIN  
RODRIGUE  
IMMOBILIER**

Le 31/12/2025, l'Associé unique de AGENCE SYLVAIN RODRIGUE IMMOBILIER (SARLU, capital 10 000 € siècle 31 rue Jeanniot 21000 DIJON, 883 488 835 RCS DIJON) a adopté pour nouvelle dénomination A.S.R, a étendu son objet à «achat vente d'objets de décoration, mobilier, matériels et articles liés à l'embellissement intérieur ou extérieur de biens mobiliers ou immobiliers; location pour professionnels ou particuliers de biens immobiliers ou salles pour réunions; prestations de conseils et d'intermédiaire entre professionnels et particuliers, prestations liées à la mise en valeur de biens immobiliers», a transformé la société en SASU, sans création de pers morale nouvelle. Capital siège durée et exercice social sont inchangés. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justif de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de la réunion, chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : libre si associé unique, avec agrément si pluralité d'associés. Le gérant Sylvain RODRIGUE est nommé Président.

L2600068

Pour avis.

**ACOLYT GROUPE**

SAS au capital de 206 667 €  
Siège social : 28, rue de la Préfecture  
- 21000 DIJON  
852 821 206 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes en date du 17/12/2025, les associés ont décidé de nommer la société GALAHAD, SARL au capital de 1 000 €, siège social : 43, rue des Gravières - 33290 BLANQUEFORT, 992 843 862 RCS BORDEAUX, en qualité de Directeur général de la Société, ce à compter du 18/12/2025, 0 h, et jusqu'au 31/03/2029, sauf démission ou révocation, en remplacement de M. Alexandre BEC, démissionnaire.

Pour avis.

L2600068

Pour avis.

**DENT L'O**

SELARL de chirurgiens-dentistes  
au capital de 500 €  
Siège social : 1, rue de la Petite Fin  
- 21490 SAINT-JULIEN  
850 924 358 RCS DIJON

Par décisions unanimes en date du 02/01/2026, les associés ont décidé de nommer M<sup>me</sup> Stéphanie GILLE, demeurant 17 B, rue des Marmozets - 21000 DIJON, en qualité de gérante de la Société pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h. Modification RCS DIJON.

L2600072

Pour avis.

**LEGA SPHERE**

**AVOCATS**  
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**GFA DOMAINE  
CHANDON DE  
BRIAILLES**

Groupement foncier agricole  
au capital social de 95.067,23 €uros  
Siège social :  
Rue Soeur Goby  
21420 SAVIGNY LES BEAUNE  
778 256 123 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date du 16 décembre 2025, les associés ont décidé la transformation de la société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, son capital social et son siège social demeurent inchangés.

La durée de la société a été prorogée de 99 ans à compter du 16/12/2025.

La dénomination sociale de la société devient : DOMAINE CHANDON DE BRIAILLES à compter du 16/12/2025.

Monsieur François de NICOLAY et Madame Claude de NICOLAY sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2600058

**ROSYLL**

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

**FIDAL**  
AVOCATS

Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SCCV MANGIN 6**

Société civile de construction vente au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
19 avenue Albert Camus  
21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 843 723 487

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2025, il a été décidé :

- De modifier l'objet social de la société à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article des statuts s'y rapportant ;
- De changer la dénomination sociale de la société à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article des statuts y afférant ;
- De prolonger la durée de la société à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article des statuts y afférant ;
- De transformer la société en société à responsabilité limitée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Il n'a été apporté aucune modification au siège social et à la date de l'exercice social.

Le capital social reste maintenu à 1.000 € et est divisé en 1.000 parts.

De ces décisions, il résulte les modifications suivantes à publier :

## ANCIENNES MENTIONS :

FORME : Société civile de construction vente.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet :

- L'acquisition d'un ensemble immobilier 6 rue Mangin - 21000 DIJON ;

- Eventuellement la construction de tous autres immeubles quels que soient leurs usages ou leurs destinations ;

- La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

- Accessoirement la location de ces immeubles ;

- L'obtention de tous concours financiers sous quelque forme que ce soit et notamment d'ouverture de crédit, de prêt ou de facilités de caisses avec ou sans garanties hypothécaires ou autres, le tout dans le seul but de la réalisation de l'objet social ;

- Et d'une manière générale, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ainsi définis, à l'exclusion des opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil.

En aucun cas et à peine de nullité il ne pourra être fait attribution à un associé en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, en représentation de tout ou partie de ses apports, d'un immeuble ou partie d'immeuble construit par la société.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCCV MANGIN 6.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 10 ans.

## GÉRANTS :

- Société ESTELA IMMOBILIÈRE, siège social : 16 rue des Saverney - 21211 FONTAINE LES DIJON, R.C.S. DIJON 016 650 624 ;

- Société ZEPHYR, siège social : 19 rue Maréchal de Latte de Tassigny - 21470 BRAZEY EN PLAINE, R.C.S. DIJON 432 769 966.

CLAUSE D'AGRÉMENT : Toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à la société d'éléments isolés, transmissions par voie de fusion-absorption, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à l'agrément de la société. Il en est de même des opérations entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.

NOUVELLES MENTIONS :  
FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet :

- L'activité de construction-vente d'immeubles ;
- L'activité d'achat d'immeubles et/ou de droits immobiliers pour les revendre ;
- La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, apport ou autrement ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations artisanales, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

- Et d'une manière générale, toutes opérations pouvant contribuer à la réalisation de cet objectif.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objectif, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

## DÉNOMINATION SOCIALE : MANGIN 6.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.  
GÉRANT : Monsieur Jean-François BUET, demeurant 19 rue Maréchal de Latte de Tassigny - 21470 BRAZEY EN PLAINE.

CLAUSE D'AGRÉMENT : Les parts se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés, entre ascendants et descendants et entre conjoints. Toutes les autres transmissions, au profit de tiers, ne peuvent se réaliser qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales, ces majorités étant en outre déterminées compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Pour avis :  
L2600096

**LEGI CONSEILS**  
Société d'avocats

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

**LECRIVAIN**

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 152 449 Euros  
Siège social : 26 rue de Dijon - 21121 DAIX  
342333739 RCS DIJON

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 22 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric LECRIVAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 octobre 2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur  
L2506804



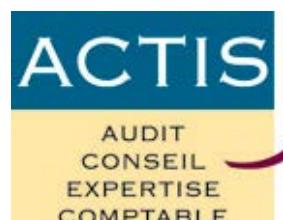
**SCP GUILARD CONVERS PERRIER**  
Notaires Associés  
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

**«SCI AVA»**

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000,00 Euros  
Siège social  
DIJON - 7 bd de Brosses  
R.C.S. Dijon 530 175 348

Aux termes d'un acte SSP du 31/12/2025, il a été approuvé les comptes de liquidation de la société «SCI AVA», il a été donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.  
L2600030

**SCI IMMOBIL**

Société civile en liquidation au capital de 1 200 Euros  
Siège social : 6 Rue du Fort - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON  
Siège de liquidation : 46 rue de DIJON - 21121 DAIX  
522 372 754 RCS DIJON

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

Le 31/10/2025, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe ANTONI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur  
L2600086

**FIDAL AVOCATS**

Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**CORISTRETO DijSud**

SAS au capital de 50.000 Euros  
Siège social : 26 rue de la Redoute  
21850 SAINT APOLLINAIRE  
R.C.S. Dijon 519 110 886

Aux termes des décisions écrasées des associés en date du 22 décembre 2025, il a été approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.  
L2600104

**GROUPE eTC**

SARL ETC  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

**TRADUCTOVORE**

Société par actions simplifiée  
En cours de liquidation  
Siège social et de liquidation :  
7 rue Ecornee - 21210 SAULIEU  
R.C.S. Dijon 844 610 279

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/12/2025 la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 15/12/2025, donné quitus au liquidateur, Madame Stéphanie GOLBEY, demeurant 8 rue de Belfort - 28200 CHATEAUDUN, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/12/2025.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.  
L2600101

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

SCP Ludovic BAUT  
Elisée SALICHON-COLLOT  
Notaires associés à DIJON (21000)  
52 bd Carnot

**EPOUX GUILLAUME****Aménagement du régime matrimonial  
Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)**

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire sousigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Elisée SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot Office notarial n° 21002, le seize décembre deux mille vingt cinq, Monsieur François Daniel GUILLAUME et Madame Françoise MOREAU son épouse, demeurant ensemble à DIJON (Côte-d'Or), 4 rue Louis Deroche, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de TALANT (21240) le 07 septembre 1973, ont aménagé leur régime matrimonial pour l'avenir le régime de la communauté réduite aux acquêts avec préceptu au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huiissier de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.  
L2600109

**SUCCESSION****VACANTE****SUCCESSION VACANTE**

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme PENAGOS Juliette décédée le 15/02/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218135988.  
L2600042

**SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommé curateur / curateur de la succession vacante de Mme CHENEVARD Denise décédée le 18/06/2024. Réf. 0218159753. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
L2600043

**Yonne****VENTE CESSION****ATTRIBUTION D'APPORTS****PHARMACIE DU COTTAGE / PHARMACIE DES PETITS JUMERIAUX**

Par acte SSP du 18/12/2025 à TONNERRE, enregistré au SPFE de YONNE, le 23/12/2025, Dossier 2025 00040914, Référence 8904P01 2025 A 01759 ;

PHARMACIE DU COTTAGE, SELARL au capital de 4.000 €, ayant son siège social Rue du Cottage - 89700 TONNERRE, 490 399 599 R.C.S. d'AUXERRE ;

A cédé à : PHARMACIE DES PETITS JUMERIAUX, SELARL au capital de 5.000 €, ayant son siège social rue du cottage - 89700 TONNERRE, 992 079 160 R.C.S. d'AUXERRE, un fonds de commerce d'Office de pharmacie, sis Centre Commercial, Rue du Cottage - 89700 TONNERRE, comprenant : L'enseigne, le nom commercial : La clientèle et l'achalandage y attachés ; La licence d'exploitation : Le droit au bail des locaux dans lesquels est exploitée l'Office ; Eventuellement le nom de domaine du site internet utilisé par l'Office, le compte Facebook et Google et l'ensemble des adresses mails de toute personne en relation avec l'activité reprise, les adresses mails professionnelles des salariés en ce compris les archives ; Le bénéfice de toutes autorisations administratives accordées pour l'Office de Pharmacie ; Tous les droits aux lignes téléphoniques ; Il prendra et exécutera tous les contrats liés et nécessaires à l'exploitation de l'Office de pharmacie, à l'exception des contrats dont le Vendeur déclare avoir fait son affaire personnelle de leur résiliation antérieurement à ce jour mais à effet du 19/12/2025 ; Le matériel et outillage, matériel et mobilier de bureau, les agencements et installations servant à l'exploitation de l'office ; Les livres d'ordonnances, et autres documents permettant le renouvellement de toutes les préparations effectuées précédemment dans l'Office, ainsi que les dernières éditions de la Pharmacopée Française, le formulaire national et ses suppléments, et l'ensemble des fichiers informatiques et papiers, en ce compris les documents relatifs à la dispensation de médicaments dérivés du sang ; Toutes les marchandises et matières premières neuves, récentes non périmées et de vente courante y compris les vaccins contre la grippe de la saison hivernale (à l'exclusion des produits dont la date de péremption est antérieure à une durée de six mois à la date de prise de possession) dépendant de ladite Officine, qui seront inventoriées et évaluées conformément aux conventions ANIP, suivant l'inventaire qui en sera dressé contradictoirement entre les parties au jour de l'entrée en jouissance de l'Acquéreur, le litige stock devant être compris dans une fourchette de 100.000 € minimum et 180.000 € maximum ; Moyennant le prix de 1.350.000 €.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huiissier de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.  
L2600109

La date d'entrée en jouissance : 19/12/2025.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales aux adresses suivantes : SELARL JURIS PHARMA 66 avenue des Champs Elysées, Bâtiment E, 5<sup>me</sup> Etage - 75008 PARIS pour la correspondance et Centre Commercial, Rue du Cottage - 89700 TONNERRE pour la validité.  
L2600022

**GERANCE****FIN DE GERANCE****FRANS BONHOMME/ CHAUSSON MATERIAUX**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2025 à SAINT-ALBAN, la société FRANS BONHOMME, SAS au capital de 104 524 258,82 euros, sise 60 Rue de Fenouillet - Centre Commercial Hexagone à SAINT-ALBAN (31140), immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 383 706 397, a donné en location-gérance à la société CHAUSSON MATERIAUX, SAS au capital de 279 560 879,78 euros, sise 60 rue de Fenouillet - Centre Commercial Hexagone à SAINT-ALBAN (31140), immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 528 648 892, le fonds de commerce de « Commerce de gros de fournitures et d'équipement professionnels divers » sis et exploité lieu-dit Terres du Canada à MONTEAU (89470), pour une durée de 5 année(s), à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, renouvelable par tacite reconduction.Modifications au R.C.S. de AUXERRE.

Pour avis.  
L2600033

**CONSTITUTION****DE SOCIETE****EML NOTAIRE**

6 GR Grand Rue  
OFFICE NOTARIAL  
89160 ANCY LE FRANC

**ANCYLOC**

Par acte authentique du 18/11/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ANCYLOC.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : - L'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble bâti et non bâti dont elle pourra devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; - Y compris par la mise à disposition même à titre gratuits de tout ou partie des biens sociaux à un ou plusieurs des associés, y compris la possibilité pour l'associé de louer le bien en meublé ou non, d'y fixer ou non sa résidence principale. - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

SIÈGE SOCIAL : 22 rue haute - 89160 ANCY LE FRANC.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GERANCE : M. FERDIN Antonin, demeurant 22 rue Haute - 89160 ANCY LE FRANC, Mme FECHE Clarisse, Carmen, Paulette, demeurant 76 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC.

CLAUSE D'AGRÉMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des descendants ou ascendants du cédant. Immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.  
L2600061



155 avenue Echenilly  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
Tél : 03.25.45.10.69

**SCI ACG**

Aux termes d'un ASSP en date du 02/01/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ACG

Objet social : La propriété par voie d'apport ou autrement, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail à construction, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'échange de tous immeubles bâti et non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Siège social : 29 rue de Mocquesouris, 89100 SENS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Co-gérance : Mme GRISLAIN Camille 29 rue de Mocquesouris 89100 SENS et M. GRISLAIN Antoine 29 rue de Mocquesouris 89100 SENS

Clause d'agrément : agrément cessions par décision collective extraordinaire des associés sauf entre conjoint ou descendants du cédant L2600112

**MODIFICATION DE STATUTS****SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS**

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

**POOL CONSTRUCTION**

Société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros

Siège social :

54 rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE  
900 156 811 RCS AUXERRE

Par décision du 31/12/25, l'AG a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 31/12/2

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

**AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS**  
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
[www.avocats-vignet.fr](http://www.avocats-vignet.fr)

**STPM**  
Société par actions simplifiée  
en cours de transformation en société  
à responsabilité limitée  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 33 route de Noé  
89100 MALAY LE GRAND  
932 652 258 R.C.S. Sens

Suivant délibération en date du 2 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : M. Kévin ERUSSARD, demeurant 33 route de Noé - 89100 MALAY LE GRAND.

Directeur général : M. Jérémie NEUMANN, demeurant 15 ter route de Maillet - 89100 MALAY LE GRAND.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Kevin ERUSSARD et Monsieur Jérémie NEUMANN.

Pour avis : Le Président.  
L2600038

**SOREAL**  
SAS au capital de 3 403 500 €  
Siège social : Le Ponton - rue Georges Vannereux - 89300 JOIGNY  
759 200 934 RCS SENS

**AVIS**  
  
Aux termes des délibérations de l'AGE du 19/12/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300) - Le Ponton - rue Georges Vannereux à MONTEAU (89470) - 49, rue d'Auxerre, ce à compter du 30/12/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis.  
L2600049

**FIDAL**  
AVOCATS

**ACTA MOBILIER**  
SAS au capital de 100.000 Euros  
Siège social :  
7 rue de Madrid Auxerre Nord  
89470 MONTEAU  
350 506 549 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30 décembre 2025 il a été pris acte de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaire à l'issue des décisions du 30 juin 2025 approuvant les comptes annuels du dernier exercice clos et décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice en cours, la société ETC AUDIT sise à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), Place de l'Europe, en tant que CAC titulaire en remplacement de la société BDO IDF.  
L2600067

**FIDAL**  
AVOCATS

**VALEURS**  
SAS au capital de 1.600.000 Euros  
16 rue de l'Eglise  
89000 Saint Georges sur Baulche  
403 815 202 RCS Auxerre

Aux termes des décisions unanimes des associés du 30 décembre 2025 il a été pris acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 30 juin 2025 et décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice en cours, la société ETC AUDIT sise à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) Place de l'Europe, en tant que CAC titulaire en remplacement de la société BDO IDF.  
L2600069

**AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS**  
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX

1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
[www.avocats-vignet.fr](http://www.avocats-vignet.fr)

**SCAN 89**  
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 61.000 Euros  
Siège social :  
14 Place de l'Europe  
89100 ST CLEMENT  
382 818 227 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 61.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Areski SLIMANI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Areski SLIMANI demeurant 10 rue des Celliers - 89100 ST MARTIN DU TERTRE.

Pour avis, le Président.  
L2600077

**GECT**  
SAS au capital de 5.000 Euros  
Siège Social :  
63 bis rue du mail Richelieu  
89100 PARON  
929 454 726 RCS de Sens

Par AGE du 30/12/2025, il a été décidé d'augmenter le capital de 15.000 € par Augmentation de capital en numéraire pour le porter à 20.000 €. Article 7 des statuts modifiés en conséquence.  
Mention au RCS de SENS.  
L2600111

**EARL RIOU**  
EARL au capital de 91.469,41 Euros  
Siège social :  
Les Rousseaux  
89330 SAINT MARTIN D'ORDON  
350 837 803 R.C.S. Sens

Le 31 décembre 2025, l'associé unique a :

- Constaté et régularisé une réduction de capital intervenue le 1er septembre 1991, non publiée à l'époque, ramenant le capital de 91.469,41 € à 60.979,61 €.  
- Complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 1 les Rousseaux - 89330 SAINT MARTIN D'ORDON ;

- Nommé Mme Sylvie MENU épouse RIOU, demeurant à SAINT MARTIN D'ORDON (89330), 1 les Rousseaux, aux fonctions de gérante, à compter du 31 décembre 2025 ;

- Pris acte de la démission de M. Pascal RIOU, demeurant à SAINT-MARTIN-D'ORDON (89330), 1 les Rousseaux, de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention au R.C.S. de SENS.

Pour avis : La gérance.  
L2600089

**MBS CONSEILS**  
EURL au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
8 rue Gaston Corbillet  
89100 FONTAINE-LA-GAILLARDE  
987 834 009 R.C.S. de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 30/12/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 51 rue de la République - 89100 Sens, à compter du 30/12/2025.  
Mention au R.C.S. de Sens.  
L2600103

**PHARMACIE FERRAND**

Suite à l'annonce n° M2514101 parue le 24/12/2025, il convenait de lire : «15 décembre 2025» au lieu de «1er décembre 2025».  
L2600108

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

**CARINE ANTOINE IMMOBILIER**  
SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 89 Les Maillets  
89500 BUSSY LE REPOS  
R.C.S. Sens 852 681 121

L'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 15/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur SAGE Patrick, demeurant 42 bd Thiers - 89500 BUSSY LE REPOS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce SENS.

Patrick Sage.  
L2600696

**SARL CYNODIA**  
Dénomination : SARL CYNODIA.  
Forme : EURL société en liquidation.  
Capital social : 100 Euros.

Siège social : 59 Bis Rue Louis Braille,  
89000 AUXERRE.  
952892438 RCS Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Joffrey BRAUX, demeurant 59 Bis Rue Louis Braille 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis : Le Liquidateur  
L2600012

**EARL AGRI-ARTIS**  
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital de 396.000,00 Euros  
Siège social :  
1, HAMEAU DU VIEUX POUX  
89110 SAINT MAURICE  
THIZOUAILLES  
RCS Sens n° 531 976 504

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025, l'associé unique de l'EARL AGRI-ARTIS a décidé la dissolution anticipée de la société au 31 décembre 2025.

M. Didier VIEL, demeurant 1, HAMEAU DU VIEUX POUX - 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLES est nommé liquidateur.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur.  
L2600055

**EURO LOISIRS**

Société civile immobilière  
au capital de 100,00 Euros  
siège social :  
10 promenade de l'Ouest  
89510 VERON  
798 637 997 R.C.S. Sens

**Dissolution anticipée**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 30 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Philip SPURGE, demeurant Les Jarrois - 45230 LA CHAPELLE SUR AVEYRON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis : Le liquidateur.  
L2600063

**COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT**

**ETABLISSEMENTS PUBLICS**

**le JournalduPalais**  
est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

**03.80.68.25.55.**

**le JournalduPalais**  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**POUR PLUS DE RAPIDITE,**  
**Envoyez-nous vos annonces par mail**



**annoncelegale.jdp @legalnet.org**



**POUR PLUS DE RAPIDITE,**

**OPTEZ**

**POUR**

**LE**

**REGLEMENT**

**PAR**

**VIREMENT**

**OU PAR**

**CARTE**

**BANCAIRE**



**03.80.68.25.55.**

**ANNONCES LÉGALES**

**DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES**

**annoncelegale.jdp@legalnet.org**

**Essai.** La quatrième génération de la citadine Renault se réinvente en 100% électrique, tout en reprenant l'ADN de son illustre aînée. Style craquant et qualités pratiques au menu.

# Renault Twingo : ya d'la joie !



« *Y a d'la joie et du soleil et du soleil dans les ruelles, y a d'la joie partout, y a d'la joie* » : quand on regarde la nouvelle Twingo électrique, on se surprend à chanter l'immortel refrain signé Charles Trenet. Rarement une petite voiture, simple et modeste dans l'absolu, a suscité un tel élan de sympathie spontanée. Comme un écho aux réactions enthousiastes provoquées par la toute première Twingo en 1992.

Vouloir ressusciter une des Renault les plus appréciées est un joli coup marketing et constitue une promesse de succès commer-

cial. Exploiter cette veine ne constitue pas une surprise pour Renault sous l'ère Luca De Méo qui après la R5 et la R4, complète son triptyque rétro-futuriste, selon la terminologie de la marque. L'idée est d'autant judicieuse que le segment A, celui des petites citadines pratiques et accessibles, a été déserté par la plupart des constructeurs, faute de pouvoir mettre sur le marché des modèles conciliant des tarifs compétitifs avec des normes de plus en plus lourdes, complexes et coûteuses. Développée en seulement 100 semaines, la Twingo est le modèle de la marque dont la gestation a été la plus rapide.

La quatrième génération Twingo

tient le pari de respecter l'ADN de la première Twingo tout en étant de son époque. D'abord esthétiquement avec ses optiques en demi-lune au bout d'un court capot plongeant, prolongé par un grand pare-brise très incliné, son profil en coin et ses blocs feux arrière répliquant l'éclairage avant. Si sa silhouette reste fidèle à l'original, elle s'en distingue par des mesurations en nette augmentation, passant de 3,44m à 3,79m, avec un empattement porté à 2,49m. De quoi lui greffer deux portes latérales supplémentaires dont l'absence constituait un des rares défauts de sa lointaine devancière, facilitant l'accès à bord tout en offrant plus d'espace

aux passagers arrière. Par contre, on retrouve l'excellente modularité avec les deux sièges arrière individuels coulissants (sur 17 cm) et inclinables. Cela permet de faire varier le volume du coffre de 205 à 305 dm<sup>3</sup> selon les besoins et de charger des objets jusqu'à 2m de long, le dossier du fauteuil avant droit basculant à l'horizontale sur certaines versions.

À l'image de l'extérieur, l'aménagement intérieur dégage une impression de gaieté avec la couleur (rouge, vert, jaune et noir) de la carrosserie sur le haut des contre-portes et la planche de bord (sauf sur le modèle de base), le bloc compteur numérique et la dalle centrale de 10 pouces au graphisme ludique, en série sur l'ensemble de la gamme, tout comme le gros bouton rouge du warning, un des « gimmicks » de la première génération... C'est simple, basique pour ce qui est des matériaux mais aguicheur. À compléter avec des accessoires conçus dans le même esprit de fraîcheur.

## Sous les 20.000€ pour la version d'accès

Elaborée sur la plate-forme « AmpR Small » dédiée à la famille Renault 100 % électrique, elle est animée par un duo moteur-batterie répondant à sa vocation essentiellement urbaine, constitué d'un bloc électrique de 82ch (60kW), compact et léger, asso-

cié à une batterie lithium-fer-phosphate, moins chère à produire, de 27,5 kWh, autorisant une autonomie conventionnelle jusqu'à 263km. Sur une wall box domestique, on peut refaire le plein d'énergie en 4h15. Des caractéristiques répondant au cahier des charges d'une citadine. Un pack « advance charge » optionnel permet d'augmenter la puissance de charge à 11kW et de réduire le temps d'immobilisation à 30 minutes sur une station rapide DC. Renault promet un tarif attractif pour cette offre. Le tout sous réserve de disposer d'infrastructures de recharge de proximité fonctionnelles et en nombre suffisant, ce qui n'est pas toujours le cas en zone urbaine. Élément apprécié au quotidien par les conducteurs de voitures 100 % électriques, la fonction « one pedal » qui permet d'oublier la pédale de frein, en utilisant le puissant frein moteur, jusqu'à l'arrêt complet. Cela rend la conduite plus agréable et plus détendue.

En un quart de siècle de présence sur les marchés de 25 pays, les trois premières générations de Twingo ont trouvé plus de 4 millions de clients. À celle qui reprend le flambeau de poursuivre l'aventure. Elle en a les qualités. Surtout avec un prix de vente plancher sous les 20.000 €, avant la déduction des diverses primes.

Dominique Marée



**Virginie Taupenot.** En plus d'être une viticultrice appliquée dans le domaine familial installé à Morey-Saint-Denis aux côtés de son frère Romain, elle contribue à améliorer la place des femmes dans le milieu tout en se positionnant comme une ambassadrice de la Bourgogne et de ses vins.

# Les vignes au féminin

 **N**euvième génération à la tête du domaine familial Taupenot-Merme de Morey-Saint-Denis, Virginie Taupenot a légèrement déjoué les pronostics de ses parents en prenant leur suite avant que son frère Romain ne la rejoigne. « J'ai baigné dans cet univers. Quand mes parents ont développé la vente à la bouteille plutôt que le vrac, ma mère m'emménageait avec elle pour faire du porte-à-porte dans les restaurants et les commerces tandis que mon père livrait la semaine suivante. » Elle qui adorait l'ambiance des vendanges et faisait sa première vente dans le caveau à 13 ans à peine, a pourtant choisi une autre voie pour commencer sa carrière. Elle intègre ainsi l'école de commerce de Dijon et part ensuite à Paris pendant trois ans à l'Institut supérieur de gestion. « La deuxième année, j'ai dû effectuer un stage à l'étranger. Ça a été un tournant pour moi. »

Devant le travail qui accaparait ses parents et malgré toute la fierté qu'ils lui inspirent, Virginie Taupenot n'envisageait jusqu'alors pas de reprendre le flambeau. Après six mois à New-York, elle enchaîne par trois mois à Tokyo. « J'ai rencontré l'importateur de mes parents sur place. J'ai eu un déclic, un jour, en buvant du vin accompagné de fromage. Ma région m'a manqué. Je suis finalement partie pour mieux revenir. » Diplômée en 1993, elle poursuit son cursus au lycée viticole de Beaune et obtient son brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole. En 1995, elle remonte dans un avion, direction l'Afrique du Sud pour vinifier au sein de deux domaines.

## RETOUR AUX SOURCES

À 24 ans, elle rejoint ses parents pour travailler avec eux mais « la transmission n'était pas encore une évidence. Il y avait quelques conflits de générations », sourit cette jolie brune aux cheveux longs et au franc parler. Sa mère s'occupe de la dimension commerciale tandis que son père s'affaire à la production. Entre eux, Virginie Taupenot tente de faire sa place autant que ses preuves. « Un jour, j'ai signé une importante commande équivalente à 90.000 grands crus. Ça a été un moment fort. » Peu de temps après, en 1998, son aîné de cinq ans retourne à son tour au domaine Taupenot-Merme. Romain prend la suite de son père à la production et gère l'export quand Virginie succède à sa mère sur le commerce et assure la gestion administrative. Ensemble, ils trouvent



Neuvième génération, Virginie Taupenot et son frère Romain gèrent ensemble le domaine familial. Crédit : Marie-George Stavelot.

leur équilibre, l'un et l'autre allant parfois dans les vignes ou la cuverie, ou participant à des rendez-vous avec les clients.

Entre les vignes de Denise Merme, originaire de Morey-Saint-Denis, et celles de Jean Taupenot, installé à Saint Romain et quelques autres reçues en héritage au fil des ans, le domaine Taupenot - Merme cumule désormais 19 appellations sur 20 hectares de vigne en Côte de Nuits et Côte de Beaune. Le domaine exporte dans 45 pays, contre 12 quand la fratrie a repris les rênes. La production varie quant à elle d'une année sur l'autre, battant des records opposés entre 2023, avec ses 125.000 bouteilles, et 2024 avec seulement 45.000 bouteilles notamment à cause du mildiou. « Nous avons un beau métier car on donne du plaisir aux gens mais on

Les inquiétudes de la quinquagénaire ne se limitent pas au changement climatique mais concernent aussi la transmission. « Les grands groupes financiers ou de luxe, français ou internationaux, qui achètent à des prix exorbitants, impactent notre foncier et complexifient la transmission. Pourtant, c'est notre outil de travail, ce n'est pas un jouet. Nous faisons vivre des familles », insiste la cogérante qui emploie 15 personnes. Deux fois maman et tante, elle mesure le poids de l'histoire qui pèse sur ses épaules et sur celles de son frère. « Ce qui nous lie est un fardeau », dit-elle en référence au film de Cédric Klapisch, à la fois fière de ses origines et soucieuse de l'avenir.

## SUR TOUS LES FRONTS

Outre le domaine viticole, impossible d'évoquer Virginie Taupenot sans mentionner l'association Femmes et Vins de Bourgogne. « En 2000, Anne Parent, de Pommard, m'a sollicité avec une idée en tête, celle d'une association pour les femmes du vin afin qu'elles échangent et ne soient pas seules. » Avec six femmes, elle crée Femmes et Vins de Bourgogne. « C'est un lieu de partage, nous avons les mêmes problématiques, on est

soudées, on s'épaulle dans un monde d'hommes. » Anne Parent prend la présidence pendant huit ans avant que Virginie Taupenot ne prenne le relais de 2008 à 2019. D'autres, toutes aussi compétentes, ont depuis pris sa suite. « Désormais, je suis simplement membre comme près de 40 autres femmes. J'ai eu le sentiment de boucler la boucle en 2023, quand nous avons

réalisé une vente caritative aux bénéfices de la maison des femmes à Talant et de la fondation Cœur et Recherche, première cause de mortalité chez les femmes, devant le cancer du sein. »

Épicurienne, Virginie Taupenot aime ses congénères mais aussi les plaisirs de la table et salue le travail des chefs et des sommeliers, et plus largement du monde du vin. Membre de la confrérie des Chevaliers du Tastevin depuis 2010, elle fait partie de la compagnie d'honneur depuis 2019. « C'est une reconnaissance et un honneur, en tant que femme d'abord mais aussi car je représente ma famille, une famille qui n'avait pas encore de longévité au sein de la confrérie. » Son engagement a par ailleurs été salué à travers sa nomination comme officier du mérite agricole, alors qu'elle cherche désormais le bon moment pour recevoir une autre récompense, l'ordre national du mérite vient en effet de lui être attribué. Véritable ambassadrice de la Bourgogne, elle croit dans le collectif pour faire rayonner ses vins et son art de vivre. Et quand elle relâche la pression, c'est dans le duo comique qu'elle forme avec une amie en tant que Pipettes. Infatigable Virginie.

NADÈGE HUBERT

« Nous avons un beau métier car on donne du plaisir aux gens »

subit les aléas climatiques. Nous n'oubliions pas non plus que nos ancêtres avaient aussi leur lot de difficultés. »

**1971**

Naissance le 12 novembre à Dijon.

**1993**

Elle obtient son diplôme de l'ISG.

**1994**

Elle obtient son BPREA.

**1995**

Elle rejoint le domaine familial.

**2000**

Elle participe à la création de Femmes et Vins de Bourgogne.

**2008**

Elle préside l'association.

**2008**

Elle intègre la confrérie du Tastevin.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

